**EDDIE KOMBOIGO**

**Un nouveau pacte pour l'édification d'un Burkina de paix étude prospérité**

Septembre 2020

**SOMMAIRE**

[**AVANT PROPOS 3**](#_Toc50038522)

[**INTRODUCTION 5**](#_Toc50038523)

[**I. L’ETAT DE LA NATION 7**](#_Toc50038524)

[**II. LES DEFIS A RELEVER 12**](#_Toc50038525)

[**III. LES ACTIONS PRIORITAIRES 15**](#_Toc50038526)

[**III .1. Dans le domaine de la réconciliation nationale 15**](#_Toc50038527)

[**III .2. Dans le domaine de la sécurité et la paix sur toute l’étendue du territoire 16**](#_Toc50038528)

[**III.3. Dans le domaine de la bonne gouvernance 17**](#_Toc50038529)

[**III.4. Dans le domaine de la relance économique 21**](#_Toc50038530)

[**III.5. Dans le domaine des infrastructures 29**](#_Toc50038531)

[**III.6. Dans le Domaine de l’économie numérique 30**](#_Toc50038532)

[**III.7. Dans le domaine de l’eau et l’assainissement 31**](#_Toc50038533)

[**III.8. Dans le domaine de l’énergie 33**](#_Toc50038534)

[**III. 9. Dans le domaine de la promotion du capital humain 35**](#_Toc50038535)

[**III. 10. Dans le domaine de la justice 49**](#_Toc50038536)

[**III.11. Dans le domaine de la communication et des médias 50**](#_Toc50038537)

[**III.12. Dans le domaine de la culture, des arts et du tourisme 52**](#_Toc50038538)

[**III. 13. Dans le domaine de l’administration territoriale et la décentralisation 53**](#_Toc50038539)

[**III. 14 Dans le domaine de l’efficacité et l’efficience dans la fonction publique 55**](#_Toc50038540)

[**III. 15. Dans le domaine de l’emploi et la solidarité nationale 57**](#_Toc50038541)

[**III. 16. Dans le domaine des transports et la sécurité routière 58**](#_Toc50038542)

[**III. 17. Dans le domaine des sports et loisirs 60**](#_Toc50038543)

[**III. 18. Dans le domaine de la valorisation des résultats de la recherche et des innovations 60**](#_Toc50038544)

[**III.19. Dans le domaine de la durabilité environnementale 62**](#_Toc50038545)

[**III.20. Dans les domaines de la diplomatie, de la politique extérieure, coopération et diaspora 64**](#_Toc50038546)

[**III.21. Dans le domaine de la mobilisation des ressources financières 69**](#_Toc50038547)

[**CONCLUSION 72**](#_Toc50038548)

# **AVANT PROPOS**

Le programme que je soumets à la haute sanction du peuple burkinabè est à la fois la substance de mon engagement au sein du CDP et mon adhésion à son option social-démocrate. Il énonce ma vision et mes convictions en la possibilité pour le peuple Burkinabè, de bâtir une société de paix, de justice, de bien-être et de solidarité pour lui-même et avec les autres peuples du monde.

Il exprime ma volonté de mettre mon leadership au service de la Nation pour le développement du pays et la construction d’un Burkina Faso réconcilié, uni et fort.

C’est le lieu ici de rendre hommage à toutes les femmes et à tous les hommes de ce pays qui ont sacrifié leur vie pour la patrie. J’exprime mon respect à mes devanciers, femmes et hommes d’Etat, leaders ou animateurs de la scène politique nationale et internationale qui ont fait de leur vie un sacerdoce au service de la patrie, avec honneur, dignité et intégrité.

Je me présente d’abord comme héritier du président Blaise COMPAORE à qui je rends, dès l’entame de mon programme politique, un vibrant hommage, pour avoir bâti ce beau pays, au prix de tant de sacrifices, dans la paix, la stabilité, la concorde et l’unité nationales.

Je me présente ensuite, avec humilité, comme celui dont l’ambition et la volonté sont d’opérer une rupture fondamentale avec les insuffisances et les limites des gouvernances précédentes. En effet, notre pays qui faisait notre fierté à tous, malgré les tumultes de notre évolution politique, est devenu méconnaissable, du fait de la décadence du sens de l’éthique et de la morale.

De l’analyse de cette situation actuelle du Burkina, j’ai identifié vingt-et-un défis majeurs pour lesquels je propose des actions vigoureuses afin de redonner à notre peuple la quiétude et la prospérité ; à notre pays, la sécurité, la paix et le remettre sur la voie d’un développement solidaire.

L’homme reste au centre de toutes les préoccupations et mon programme fera de la ressource humaine une priorité.

Des ressources humaines saines, bien formées et motivées dans tous les pans de notre vie politique, économique et sociale nous permettront de relever les défis actuels et ceux qui se présenteront à nous.

La restauration de l’autorité de l’Etat, la sécurité et l’intégrité du territoire, des plans de préventions et ripostes contre les maladies épidémiques et endémiques, la formation aux métiers et à l’entreprenariat, la normalisation des années académiques, l’indépendance de la justice, la lutte contre la corruption à tous les niveaux, sont autant de défis que je compte relever avec le concours de tous.  C’est pourquoi j’organiserai, les premiers jours de mon mandat, un forum sur la réconciliation nationale afin d’asseoir une gouvernance basée sur le pardon mutuel, l’acceptation de chacun et de tous, dans un dialogue fécond.

Je vous engage avec moi sur les sentiers de la reconstruction nationale, dans le respect de la loi, principale disposition régulatrice de notre vivre ensemble.

**Vend-Venem Eddie Constance Hyacinthe KOMBOIGO**

**Président du CDP**

# **INTRODUCTION**

Soixante années d’histoire ont permis à notre peuple et à notre pays, le Burkina Faso, de tracer les voies d’une Nation forte, unie par un destin commun pour construire un pays de paix, de prospérité sociale et économique. Soixante années d’histoire marquée par l’indépendance politique acquise en 1960, les luttes pour la liberté, la démocratie et l’émancipation de notre peuple, solidaire de la lutte de tous les peuples pour leur autodétermination.

De la Haute Volta de 1960 au Burkina Faso d’aujourd’hui, les luttes de notre peuple, pour le développement et la démocratie, ont forgé une âme de bâtisseur à notre Nation qui s’est illustrée par quatre républiques, une révolution démocratique et populaire, deux mouvements insurrectionnels (1966 et 2014) et des expériences démocratiques avérées quoique perfectibles.

Année après année, la lutte de notre peuple a contribué à forger des citoyens conscients de leur responsabilité et à le mobiliser en faveur d’un engagement perpétuel, pour la liberté, la justice et pour une gouvernance orientée vers les aspirations profondes de notre peuple en vue d’un mieux-être.

Il n’est pas exact de prétendre que rien n’a été fait par les devanciers et que tout reste à faire. Quoiqu’insuffisants, d’importants acquis ont été obtenus. C’est pourquoi, il convient de saluer les héros de notre indépendance et tous ceux qui ont contribué à l’avancée démocratique de notre jeune Nation. Cependant, nous devons nous rendre à l’évidence que le chemin est encore long et que les défis pour réaliser un Burkina Faso de paix et de prospérité pour le peuple restent importants.

La IVème République, édifiée par la Constitution du 02 juin 1991 est la résultante de toutes les luttes menées par notre peuple. Elle a institutionnalisé l’ouverture démocratique après la période révolutionnaire dans un contexte mondial marqué par l’ère de la restauration démocratique en Afrique et par le développement d’une nouvelle citoyenneté. Elle a forgé les institutions de gouvernance de notre Nation, en assurant la séparation et l’équilibre des pouvoirs entre l’exécutif, le législatif et le judiciaire et en construisant la superstructure étatique de sorte à garantir la participation de tous les segments de la Nation dans un système de décentralisation de l’Etat et de représentativité locale. Son corpus législatif a œuvré aussi à une plus grande participation à la prise de décision des catégories sociales sensibles que sont les femmes et les jeunes, sans oublier les personnes vivant avec un handicap. C’est dans le cadre de cette IVème République que se posent toujours des défis pour une meilleure gouvernance de notre pays en faveur de la paix, de la justice, du progrès ainsi que du développement.

Malheureusement, l’édification continue de notre Nation et le développement de notre pays ont été mis à mal par des facteurs conjoncturels douloureux. Aux termes d’une trentaine d’années de gouvernance sous la IVème République (1991-2020), notre pays, après une période de grande stabilité, de croissance économique et de construction sociale, est en proie depuis 2015 à une crise sécuritaire profonde marquée par des attaques terroristes récurrentes, entraînant le déplacement massif de populations et une perte de confiance entre les gouvernants et les gouvernés. Cette situation, résultant d’une mal gouvernance, a créé une crise économique et sociale, exacerbée par des facteurs exogènes dans un contexte de pandémie de la COVID-19 et de crise économique internationale.

Des réalités que l’on pensait étrangères à notre pays sont devenues le ferment de la gouvernance, baignant dans toute sorte de décadences du sens de l’éthique et de la morale. Il faut, par conséquent, regarder notre Nation de l’intérieur pour en dresser l’état global, identifier les défis majeurs et décliner un programme susceptible de résorber les grands maux et de remettre notre pays sur les chemins du progrès économique et social.

## **L’ETAT DE LA NATION**

Longtemps réputé pour sa stabilité politique et son large crédit de confiance qui en faisait un pôle d’attraction, le Burkina Faso a été fortement ébranlé par une crise socio-politique profonde en fin octobre 2014 qui a mis fin, de manière non constitutionnelle, au régime du Président Blaise COMPAORE et au pouvoir du CDP.

En effet, si les trois décennies précédant l’année 1991 (ayant consacré le retour à la vie constitutionnelle normale) ont été marquées, d’une part, par des régimes démocratiques (Ière, IIème et IIIème Républiques) et, d’autre part, par des régimes d’exception (CMRPN, CSP1, CSP2, CNR, FP), le Burkina a engagé depuis 1991, le retour au processus d’édification de l’Etat de droit par la mise en place de la IVème République. Le processus de démocratisation a été consolidé par la tenue régulière des élections démocratiques présidentielles (1991, 1998, 2005, 2010, 2015) ; législatives (1992, 1997, 2002, 2007, 2012, 2015) ; municipales et régionales (1995, 2000, 2006, 2012, 2016).

En dépit de la remise en place des institutions républicaines par les élections non inclusives de 2015, le Burkina Faso se remet difficilement de la crise à laquelle s’est greffée depuis 2016, une autre, sécuritaire, sans précédent, marquée par des attaques terroristes récurrentes, des morts (civils et militaires), des enlèvements et plus d’un million de déplacés internes.

**AU PLAN SECURITAIRE**

La situation sécuritaire du pays est fortement marquée par :

* la déstabilisation d’institutions étatiques déconcentrées ou décentralisées : difficultés de la mise en œuvre continue de certaines prestations de service public voire la cessation d’activités et la fermeture de structures publiques et privées : écoles, formations sanitaires, préfectures, mairies, brigades de gendarmerie, commissariats de police, tribunaux, banques dans certaines zones du pays (Sahel, Est, Centre-Est, Nord, Centre-Nord, Boucle du Mouhoun). Toute chose ayant conduit à une quasi absence de l’Etat sur des pans entiers du territoire national ;
* les atteintes à l’intégrité du territoire par l’instauration d’une situation de risque permanent dans les régions fortement affectées par la récurrence des actes terroristes ;
* les menaces permanentes, les attaques sur les populations ainsi que les affrontements meurtriers intercommunautaires (Yirgou et Dablo dans le Centre Nord, Arbinda dans le Sahel, Tanwalbougou dans l’Est) qui ont entraîné des déplacements massifs de populations vers des zones d’accueil provoquant ainsi une crise humanitaire.

L’aggravation de la crise sécuritaire dénote, malgré les efforts, de l’inefficacité des approches et des solutions, de l’absence de vision du régime actuel et de la gouvernance qui le caractérise.

**AU PLAN DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE**

Le Burkina Faso a enregistré de nombreux acquis dans la période 1991-2014, qui se traduisent par :

* un ordre juridique relativement stable ;
* une disposition harmonieuse des pouvoirs politiques (élections libres et transparentes, pouvoir exécutif stable, parlement relativement dynamique, une place reconnue à l’opposition politique….) ;
* la présence louable de mécanismes de régulation et de contrôle ;
* une émergence manifeste de contre-pouvoirs ; politiques (partis politiques d’opposition organisés, la presse et les medias indépendants), juridictionnels (réels bien que peu audacieux), sociaux (OSC, syndicats) ;
* un effort de garantie des droits et libertés qui restent à consolider, (CF Rapport CGD 2019 sur l’Etat de droit au BF).

En dépit de ces acquis, notre pays, depuis 2015, est en régression en matière de gouvernance politique comme le confirment les constats suivants:

* une tentative manifeste de remise en cause de la séparation des pouvoirs : intervention de l’exécutif ou du législatif dans le judiciaire, interférence entre l’exécutif et le législatif ;
* une administration publique de moins en moins performante, corrompue entraînant entre autres, la perte de confiance entre administration et administrés ;
* une société civile victime de la manipulation et de la politisation ;
* un développement, voire une tendance à la généralisation de l’incivisme ;
* des partis politiques fragilisés par un manque d’option claire et de programme de société.

Malgré les apparences, il faut noter l’insuffisance de dialogue entre le pouvoir et la société politique, des tentatives d’utiliser les institutions pour remettre en cause les rares acquis consensuels de la classe politique surtout dans la fixation des règles du jeu démocratique.

**AU PLAN DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE**

Structurellement, l’économie nationale est faiblement industrialisée avec un secteur informel prépondérant. Bien que l’agriculture et l’élevage occupent près de 80% de la population, le Burkina Faso reste un gros importateur de produits de base et ses exportations sont, pour l’essentiel, à l’état brut. La balance commerciale est, de ce fait, chroniquement déficitaire.

Si la croissance a été jusqu’ici insuffisante pour impulser un développement économique et social conséquent en raison d’un taux de croissance démographique élevé, il faut noter que l’économie du pays a connu un essor à partir de la décennie 1980-1990 où elle a enregistré d’importants efforts d’investissement. La décennie suivante 1990-2000 sera marquée par une croissance économique régulière et un recul de la pauvreté.

Malheureusement, cet essor économique notable soutenu par une vision et une politique économique solide sous le leadership du Président Blaise COMPAORE a été brutalement stoppé avec la crise politique survenue en fin 2014.

Aujourd’hui, l’économie nationale en lambeaux, est marquée par le désinvestissement et la délocalisation des entreprises avec pour conséquence l’accroissement du chômage et de la pauvreté. Cette situation qui s’apparente à une descente aux enfers du peuple burkinabè est le résultat d’une gouvernance économique hasardeuse, sans vision, sans ligne directrice. Depuis 2015 en effet, la gestion scabreuse des marchés publics, la volonté manifeste d’étouffer tout opérateur économique non affilié au pouvoir en place, la corruption et la mauvaise gouvernance à un niveau jamais égalé au pays ont découragé toute entreprise et initiative privée saine et honnête de création de richesses et d’emplois.

Une grande dynamique de développement a été ainsi cassée. De grandes actions procédant d’une politique économique volontariste portée par des patriotes sincères sont nécessaires pour redresser le pays et apporter le bien-être aux populations.

**AU PLAN DE LA GOUVERNANCE SOCIALE**

Contrairement à certaines opinions, la mise en œuvre des cadres stratégiques successifs de lutte contre la pauvreté (CSLP, 2001-2010) de croissance accélérée et de développement durable (SCADD, 2011-2014) a produit des résultats en matière d’amélioration des indicateurs sociaux.

Malgré les avancées dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans les secteurs de la santé, de l’éducation, de l’eau potable et du genre, l’embellie au niveau des secteurs sociaux est déjà bien compromise comme le montre l’enquête parlementaire de 2017 sur les systèmes de santé et d’éducation.

Le rapport du PNUD sur le développement humain durable (DHD) de 2016 indique une détérioration de l’indice de développement humain (IDH) résultat de l’impact négatif de la politique désastreuse du régime de la transition aggravée par la mal gouvernance du régime du Président Roch Marc Christian KABORE.

Des tentatives d’innovation ou de substitution des traditionnels cadres de dialogue (création du Haut Conseil du Dialogue Social en 2017) opérées par le régime en place n’ont pas eu un écho favorable de la part des partenaires sociaux creusant un fossé entre eux et les gouvernants.

Par ailleurs, l’instrumentalisation et la manipulation de certains acteurs sociaux de la chefferie traditionnelle, des responsables religieux, des OSC à des fins politiciennes ont contribué à créer les conditions de crises et de déliquescence d’un tissu social jadis apaisé.

D’une manière générale, les véritables raisons de cette dégradation du climat social tiennent essentiellement entre autres à :

* l’impact des mesures populistes prises par les dirigeants actuels ;
* le manque de rigueur dans la gestion des ressources publiques ;
* l’insuffisance dans le rythme d’évolution des ressources propres ;
* l’affaiblissement du secteur privé dans son rôle de suppléance de la puissance publique notamment en termes de création d’emplois stables et en nombre significatif.

Au regard de ce qui précède, le constat d’échec du régime KABORE amplifie le sentiment de regret du régime COMPAORE par les populations. Ce sentiment de regret est sous-tendu par une reconnaissance comparative de la pertinence des visions du pouvoir CDP, ses acquis en matière de renforcement de la démocratie et de la stabilité, ses performances économiques et sociales et son efficacité dans la garantie d’une sécurité nationale et d’une paix sociale.

## **LES DEFIS A RELEVER**

Un tel tableau peu reluisant, voire très sombre, de notre pays, le Burkina Faso, nous interpelle sur les défis majeurs suivants :

1°) **le défi de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale :** il s’agira de créer une dynamique nationale d’apaisement des cœurs, de pardon mutuel, de réparation des préjudices et de l’exercice de la justice en ressoudant le tissu social et en valorisant le vivre-ensemble entre les communautés ethniques, religieuses et culturelles, d’une part, et entre les groupes socio-politiques, socio-économiques et socio-professionnels, d’autre part.

2°) **le défi de la sécurité et de la paix sur toute l’étendue du territoire :** il s’agira de rétablir l’intégrité du territoire et d’en assurer la protection permanente contre toute forme d’agression, d’occupation et de terreur.

3°) **le défi de la bonne gouvernance :** il s’agira de partir des leçons tirées, des insuffisances et des erreurs des gouvernances antérieures, pour opérer une rupture radicale par la refondation de la gouvernance sur la base, d’une part, des valeurs républicaines d’égalité, de liberté, de justice et, d’autre part, des vertus de tolérance, de pardon et de citoyenneté.

4°) **le défi de la relance économique :** il s’agira de remettre l’activité économique sur les rails en vue de construire une économie forte et prospère pour un développement humain durable.

5°) **le défi des infrastructures :** il s’agira d’intensifier la construction de grandes infrastructures de transport notamment dans les domaines des routes, des voieries urbaines, du chemin de fer, de l’aéroportuaire pour soutenir la relance économique.

6°) **le défi de l’économie numérique :** Il s’agira de transformer les secteurs d’activités et les usages existant par l’intégration des TICs dans les processus de production et de gestion des relations en s’appuyant sur les infrastructures adéquates.

7°) **le défi de la mobilisation des ressources financières :** il s’agira de créer les conditions pour accroître la mobilisation des ressources intérieures, fondement essentiel de développement économique et de notre indépendance politique.

8°) **le défi de l’eau et de l’assainissement :** il s’agira d’assurer d’une part, une plus grande disponibilité et accessibilité de la ressource en eau pour satisfaire à la fois aux besoins de consommation des populations et de productions économiques et d’autre part, la mise en œuvre effective de la politique nationale d’assainissement.

9°) **le défi de l’énergie :** il s’agira de s’appuyer sur les immenses ressources en énergies renouvelables non exploitées en vue de rendre disponibles des services énergétiques durables et modernes à des tarifs accessibles pour répondre aux besoins humains fondamentaux et favoriser le développement économique et social

10°) **le défi de la promotion du capital humain :** il s’agira de mettre les ressources humaines au cœur du processus de développement à travers l’éducation et la formation adéquate, une meilleure prise en charge sanitaire, une grande promotion du genre, de la femme et de la jeunesse.

11°) **le défi de la justice :** il s’agira d’orienter les politiques publiques de sorte à garantir l’indépendance du système judiciaire doté d’infrastructures et de moyens conséquents afin de permettre au troisième pouvoir d’exercer ses missions constitutionnelles de manière diligente.

12°) **le défi du secteur de la communication et des médias :** il s’agira de renforcer l’appui au secteur des médias, de veiller au respect des lois et règlements susceptibles de garantir les espaces de liberté d’expression et de communication.

13°) **le défi du secteur de la culture, des arts et du tourisme :** il s’agira de mener les actions publiques fortes pour apporter l’encadrement politique et juridique nécessaire à la valorisation de notre culture, la promotion de l’art et de l’artisanat, la promotion de la destination touristique du Burkina.

14°) **le défi de l’administration du territoire et de la décentralisation :** il s’agira de renforcer les acquis des schémas d’aménagement du territoire et du processus de décentralisation en mettant en œuvre de façon diligente le transfert des compétences et des ressources au profit des collectivités territoriales.

15°) **le défi de l’efficacité et de l’efficience de la fonction publique :** il s’agira d’assurer de façon efficace et efficiente la continuité des services publics de l’Etat.

16°) **le défi de l’emploi et de la solidarité nationale :** il s’agira d’asseoir des mécanismes pour une création massive d’emplois et une législation adéquate pour garantir les meilleures conditions aux travailleurs.

17°) **le défi des transports et de la sécurité routière :** il s’agira de mener les actions pertinentes pour développer et sécuriser le secteur des transports afin qu’il puisse efficacement jouer son rôle de soutien à la production et à la distribution.

18°) **le défi des sports et des loisirs :** il s’agira de créer les conditions favorables à la pratique du sport.

19°) **le défi de la valorisation des résultats de la recherche et des innovations :** il s’agira d’exploiter davantage les résultats de la recherche, des inventions et des innovations nationales, tout en assurant une bonne protection des droits de propriété intellectuelle.

20°) **le défi de la durabilité environnementale :** il s’agira de renforcer les capacités d’atténuation et d’adaptation aux effets néfastes du changement climatique dans une optique de transition vers une économie verte.

21°) **le défi de la diplomatie et de l’implication de la diaspora :**il s’agira d’une part, d’entretenir et de développer les relations de bon voisinage, l’intégration sous régionale et régionale dans l’esprit d’une coopération bilatérale et internationale portée vers la défense des intérêts de notre pays, la promotion de la paix et de la sécurité internationale dans un cadre de multilatéralisme et de promotion du développement des pays les plus faibles ; et d’autre part, d’assurer un meilleur suivi, un encadrement adéquat et une implication efficiente de notre importante diaspora dans la construction nationale.

## **LES ACTIONS PRIORITAIRES**

Pour répondre à ces défis majeurs il est impératif de régler les priorités suivantes qui constituent les piliers de mon offre politique pour les cinq années à venir.

### **III .1. Dans le domaine de la réconciliation nationale**

Les crises socio-politiques qui ont jalonné les six dernières décennies de notre histoire socio politique ont laissé des stigmates plus ou moins profonds sur notre tissu social dont la reconstitution constitue une des préoccupations majeures et urgentes de notre peuple. Pour ce faire, la réconciliation nationale demeure la réponse qui correspond le mieux aux attentes du peuple burkinabè. Elle devient au fil du temps et des évènements la condition sine qua non de l’aboutissement des efforts de restauration de la paix sociale et de la sécurité nationale ; voire, le préalable indispensable à toute œuvre de développement socio-économique véritable.

A la lumière des limites des précédentes tentatives, notre premier défi sera l’implication de toutes les filles et de tous les fils du pays dans notre commune volonté de réconcilier le peuple avec lui-même. Les acteurs et les victimes, les gouvernants et les gouvernés, les justiciables et la justice, les communautés socio-culturelles seront associées à cette œuvre de réconciliation dans une démarche holistique et consensuelle.

Cette approche nécessite, en amont, la mise en place d’un cadre de concertation qui va fixer de façon consensuelle le sens et le contenu du concept de réconciliation nationale, son champ d’application, la méthodologie adaptée et les étapes du processus. Il s’agira de déterminer les acteurs à mobiliser, la nature et la portée des délibérations, les décisions à prendre, les modalités, les mécanismes et les moyens de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation.

Tout cela doit être soutenu en aval par un esprit patriotique, une large adhésion des composantes de la nation, un engagement sincère, loyal et déterminé des acteurs politiques et sociaux, l’appui et l’accompagnement des amis et partenaires du Burkina Faso.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la réconciliation nationale, je m’engage à :

* organiser des concertations nationales à l’intérieur et à l’extérieur du pays afin de jeter les bases de la réconciliation nationale ;
* organiser un forum de réconciliation nationale dont le comité de pilotage sera assuré par des personnalités morales et des autorités coutumières et religieuses ;
* mettre en place une commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

L’objectif visé est de ressouder le tissu social et de valoriser le vivre-ensemble, d’une part, entre les communautés ethniques, religieuses et culturelles et, d’autre part, entre les groupes socio-politiques, socio-économiques et socio-professionnels.

### **III .2. Dans le domaine de la sécurité et la paix sur toute l’étendue du territoire**

Comme je l’ai mentionné précédemment, notre pays, le Burkina Faso, est confronté à des questions majeures de sécurité et une bonne portion du territoire national échappe au contrôle du gouvernement. Par ailleurs, le terrorisme a endeuillé notre peuple en raison des morts aussi bien de civils que des éléments des forces de défense et de sécurité. Cette situation a également entraîné un déplacement de plus d’un million de Burkinabè.

Au regard du contexte national que je viens de décrire, dans ses grandes lignes, dans son volet sécuritaire, il s’avère indispensable de revoir l’architecture des forces de défense et de sécurité. C’est dans cette perspective que je propose une réforme de ces forces pour répondre aux impératifs immédiats et ceux à venir.

Dans l’immédiat il s’agira de :

* la réforme des ministères de la défense et de la sécurité ;
* la création d’un centre national de surveillance du territoire ;
* la reconquête des zones de notre pays occupées par les terroristes ;
* la dotation en matériel adéquat des forces de défense et de sécurité ;
* la formation appropriée des forces de défense et de sécurité pour faire face à la menace terroriste.

Par la suite, je vais m’atteler à réussir :

* la stabilisation des zones récupérées (présence sécuritaire, réhabilitation des infrastructures, retour des institutions représentant l’Etat) ;
* le retour des déplacés.

Ces actions qui concernent la sécurisation du pays et qui relèvent de nos compétences, seront alliées à celles du G5 Sahel, des pays côtiers voisins, des partenaires européens et américains engagés également dans la lutte contre le terrorisme.

Les armes à elles seules, ne pourront venir à bout du terrorisme. C’est pourquoi, il faut explorer toutes les voies y compris la négociation avec les groupes rebelles en vue de parvenir à leur désarment et à leur réinsertion dans la société.

Quant à la lutte contre l’incivisme, elle passera par la sensibilisation des populations et par la sanction des contrevenants à la réglementation en vigueur.

### **III.3. Dans le domaine de la bonne gouvernance**

La gouvernance constitue de nos jours la pierre angulaire d’un Etat de droit au service de ses concitoyens. Elle implique de s’engager dans des réformes politiques et institutionnelles à même de favoriser l’ancrage des valeurs de démocratie, de liberté, de justice et de citoyenneté. Mais ce vaste chantier ne saurait être de la seule responsabilité du gouvernement. Elle implique la participation de tous les autres acteurs non étatiques, notamment la société civile.

Ma vision de la bonne gouvernance comporte deux volets : un volet macro et un volet micro. Le volet macro concerne l’émergence d’une société politique responsable, le rôle majeur de la société civile et le dialogue social au service de la paix. Le volet micro concerne la mise en place d’une administration performante, efficiente et impartiale, le renforcement du processus de la décentralisation et enfin la transparence et la rigueur dans la gestion des affaires publiques.

**3.3.1. L’émergence d’une société politique responsable**

Malgré les progrès réalisés, le processus démocratique burkinabé est toujours entaché de nombreuses insuffisances qui suscitent souvent des interrogations sur le bien-fondé du multipartisme. Nous engagerons une concertation avec l’ensemble de la classe politique afin de parvenir de façon consensuelle à une meilleure animation de la vie politique. Le multipartisme dans un système démocratique est légitime, néanmoins l’on ne saurait tolérer certaines faiblesses inhérentes au fonctionnement régulier d’un parti politique et qui peuvent être sources de fragilisation de la démocratie. Il importe d’œuvrer résolument pour la construction d’une société politique crédible, responsable et respectueuse des textes fondamentaux qui régissent le fonctionnement de la démocratie et de l’Etat de droit.

Notre réflexion s’étendra à l’émergence d’un leadership politique responsable capable d’assurer une animation de la vie politique qui préserve la cohésion sociale et la paix notamment au sein de la jeunesse. La promotion de la culture électorale fera l’objet d’une attention particulière.

La Constitution demeure l’instrument de progrès continu et de légitimation de toute action publique. Adoptée en juin 1991 après une consultation référendaire du peuple burkinabè, la Constitution du Burkina Faso a fait l’objet de plusieurs révisions par voies parlementaires. Après plus d’un quart de siècle de mise en œuvre, elle requiert un profond toilettage afin de la mettre en phase avec la dynamique d’évolution de la société burkinabè, les nouvelles perspectives politiques, économiques, socioculturelles et les engagements internationaux. Au regard de l’évolution du monde et de l’élévation progressive de la maturité politique de nos concitoyens, la forme de l’Etat actuel répond-t-elle au défi du XXIème siècle ? Des nouveaux droits ont acquis un sceau quasi universel mais ne sont pas pris en compte dans notre constitution actuelle. Les spécialistes du droit constitutionnel et divers représentants de la société seront donc mis à contribution pour réfléchir en toute indépendance à la nouvelle norme supérieure juridique de notre pays. Le Burkina Faso doit s’ouvrir à une nouvelle République, toutefois les nouveaux droits ne devraient pas être en contradiction avec les fondamentaux de notre société.

**3.3.2. Le rôle de la société civile**

Les organisations de la société civile ont toujours joué un rôle de contrepoids social et participé ainsi à l’enracinement de la démocratie dans notre pays. Afin de les aider à jouer encore mieux leur rôle, il conviendrait de les accompagner dans leurs activités par l’élaboration d’une charte ou d’un code de bonne conduite des OSC.

Les chefs traditionnels constituent des personnes ressources qui ont toujours joué un rôle crucial d’apaisement ou d’accompagnement de l’Etat dans ses projets de développement économique et socio-culturel. De ce fait, nous engagerons des réflexions en vue de les impliquer davantage dans la préservation de la cohésion sociale. Des initiatives seront prises dans le sens de les accompagner dans leurs actions citoyennes.

Quant aux syndicats, ils ont toujours été au cœur des changements socio-politiques dans notre pays. Le syndicalisme burkinabé s’est illustré depuis la période coloniale dans la défense des droits des travailleurs. La nouvelle société que je souhaite bâtir ne pourra se faire sans la participation du mouvement syndical. Aussi, devons-nous instaurer avec eux un climat de confiance. Mon ambition est de parvenir, au cours de mon mandat, à instaurer une charte sociale qui engagerait tous les acteurs économiques et toutes les organisations syndicales. Il y a tout intérêt à développer un dialogue social fécond, sauvegardant les intérêts des travailleurs et préservant les entreprises qui contribuent à l’accroissement des richesses.

**3.3.3. Le dialogue politique au service de la paix sociale**

De façon générale, l’absence de dialogue caractérise la gouvernance du régime actuel. Il faut rompre avec cette arrogance ou cette attitude méprisante des tenants actuels du pouvoir vis-à-vis des gouvernés que nous sommes. Je veux que le dialogue politique et social devienne une institution républicaine et s’inscrive dans les valeurs de l’Etat moderne et démocratique auquel les burkinabè aspirent.

Dans ce sens, les différents fora de dialogue seront renforcés et leur tenue régulière. Je vais instituer des assemblées citoyennes des élus qui iront de la commune au niveau national en passant par les régions. Ces assemblées contribueront à vivifier notre gouvernance et à renforcer la démocratie.

**3.3.4. La transparence et la rigueur dans la gestion des affaires publiques**

La corruption dérive de la mauvaise gouvernance. Elle est ressentie comme une grave entorse au système équitable des commandes publiques et compromet de ce fait, les ambitions d’une expansion harmonieuse de l’économie nationale. De nombreuses mesures ont été prises mais n’ont pas donné la pleine portée de leur efficacité. L’évaluation de l’ensemble de ces mesures et mécanismes pour en déceler les faiblesses et les renforcer, est un impératif.

La loi sur la corruption sera révisée non pas pour régler des problèmes politiques comme on l’a vu avec le CNT et le MPP. Notre réforme va étendre le contrôle de la transparence dans la gestion des entreprises publics et celles privées. Les pouvoirs de l’Autorité supérieure de contrôle de l’Etat et de la lutte contre la corruption seront renforcés. L’institution devrait être présidée par un magistrat de rang élevé, recruté après avis d’appel public. Les autres contrôleurs qui ne sont pas forcément des magistrats seront recrutés par appel à candidatures. Enfin, cette autorité anti-corruption soumettra directement tous les cas de corruption à la justice pénale. Le président de l’institution jouera le rôle de procureur général près du tribunal.

Toutefois, la corruption est un phénomène de société contre lequel, il faut opposer des actions fortes de sensibilisation et des mesures coercitives de longue haleine. Au sein de l’UEMOA, les problématiques de la lutte contre la corruption ont des similarités. Aussi, les mécanismes doivent-ils être complétés par les meilleures pratiques observées dans les autres pays.

L’évolution des transactions financières grâce à la complexité du système informatique, a eu pour corolaire une hausse du blanchiment d’argent partout dans le monde. Aussi, allons-nous renforcer les pouvoirs de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) et lui donner plus de moyens pour freiner au Burkina Faso l’évasion des devises.

### **III.4 Dans le domaine de la relance économique**

Le Burkina Faso est aujourd’hui encore un pays à faible revenu qui accuse un retard de développement avec environ 40,1 % de la population vivant sous le seuil national de pauvreté selon la banque mondiale. Cette situation s’est davantage creusée depuis 2015 et le pays fait, désormais, face à une conjoncture économique difficile, caractérisée par une forte baisse de l’activité économique. Les flux des investissements locaux et surtout ceux directs étrangers, observent un ralentissement inquiétant du fait d’une gouvernance économique illisible, de la fragilité du climat sécuritaire doublée des effets néfastes de la pandémie de la COVID-19. Le défi impératif pour le pays est donc de remettre l’activité économique sur les rails en vue de construire une économie forte et prospère pour un développement humain durable.

Fort de ce constat, ma démarche économique se construit autour d’un État fort et stratège qui, tout en créant les conditions favorables à l’initiative privée, devra être à même d’impulser et de conduire le processus de développement dans l’équité et d’assurer une protection sociale efficace à tous les burkinabè.

Aussi, du constat que l'économie burkinabè regorge des potentialités (terres cultivables inexploitées, importantes ressources du sous-sol) et des opportunités (populations majoritairement jeunes), mon action procèdera de la haute ambition de répondre aux préoccupations immédiates des populations et de construire un Burkina Faso de prospérité continue où chaque citoyen se nourrit à sa faim.

Dès l’entame de mon mandat et au titre des actions urgentes à asseoir en vue d’engager le monde économique et l’administration publique dans la relance de l’activité économique, j’organiserai :

* un dialogue pour rassurer les opérateurs économiques et présenter les priorités du gouvernement au plan économique pour les 5 années à venir ;
* une table ronde avec les partenaires techniques et financiers pour les remobiliser autour des priorités du Burkina Faso ;
* une grande rencontre avec le monde syndical et toutes les organisations de défense des droits des travailleurs du public et du privé pour asseoir un climat social favorable à l’activité économique ;
* un forum économique de la diaspora en vue d’impliquer activement tous les Burkinabè dans la construction du pays.

Dans la dynamique d’encourager la production et la consommation pour une reprise vigoureuse de l’activité économique, un plan solide de soutien aux entreprises notamment les PME/PMI sera élaboré. Des mécanismes souples pour amortir la dérive des prix seront mis en place afin de préserver le pouvoir d’achat des populations.

La dette publique intérieure est un facteur qui contracte l’activité économique. Aussi et en vue de mettre les investisseurs privés nationaux en confiance et d’accélérer la reprise de l’activité économique, l’État fera du règlement de la dette publique intérieure une priorité.

Au plan structurel, ma vision est d’asseoir une industrialisation solide de notre économie qui fera du Burkina Faso un pays économiquement fort dans la sous-région. Cette industrialisation qui sera essentiellement portée par des capitaux locaux répondra aux objectifs stratégiques majeurs suivants :

* encourager l’offre endogène de biens et de services de base ;
* assurer la sécurité et l’indépendance alimentaire au Burkina Faso pour que le droit de tous à l’alimentation soit une réalité dans notre pays ;
* créer des emplois qualifiés et non qualifiés en masse en vue, non seulement, de résorber conséquemment le chômage des jeunes et des femmes mais aussi de combattre de manière structurelle la pauvreté ;
* réduire les risques de chocs des termes de l’échange en lien avec les prix internationaux des matières premières facteurs d’instabilité économique ;
* réduire conséquemment le déficit commercial chronique par l’augmentation des exportations.

Au regard de ces objectifs stratégiques, l’industrialisation demeure le socle incontournable pour bâtir une économie burkinabè forte, résiliente et porteuse de développement économique et social. Elle se réalisera prioritairement dans les secteurs piliers de la croissance, véritables niches d’emplois et de richesses que sont l’agriculture, la sylviculture, l’élevage, etc.

Il s’agira en premier lieu de moderniser l’agriculture, l’élevage et tous les secteurs du cru en vue d’assurer une production à grande échelle des produits de base à même de réduire la dépendance alimentaire du pays et d’assurer la sécurité alimentaire. Par ailleurs, l’agriculture et l’élevage devront produire suffisamment pour approvisionner l’industrie de transformation des produits locaux.

Pour ce faire et sur impulsion de l’Etat, dans chaque région du Burkina Faso et sur la base des potentialités agro-sylvo-pastorales et fauniques réelles, seront créées des unités industrielles de transformation.

En second lieu, le processus d’industrialisation dont il s’agit vise à bâtir une industrie locale dense de transformation des produits d’agriculture, d’élevage et de foresterie, etc. C’est le chemin indiqué pour générer une croissance économique soutenue, génératrice d’emplois qualifiés et non qualifiés de masse à même de résorber conséquemment le chômage endémique des jeunes au Burkina Faso.

Les capitaux nécessaires à la mise en place de ces différentes unités industrielles proviendront de l’État, du privé national, des populations locales et de la diaspora burkinabè.

Pour soutenir ce profond processus de transformation structurelle de notre économie, des investissements lourds seront réalisés dans les secteurs stratégiques de soutien à la production économique. Il s’agit des Infrastructures de transport (routes, aéroport, voies ferroviaires), de l’Energie, de l’Économie numérique et de la recherche scientifique et les innovations. Du reste, l’importance de ces secteurs stratégiques de soutien à l’activité économique fait qu’ils sont élevés au rang de priorités dans mon programme politique.

Le développement des secteurs de soutien à la production économique, la mécanisation des processus de production et la mise en place d’industrie à capitaux nationaux de transformation des produits locaux (Etat, Privé, les consommateurs) permettront une mutation profonde de la structure de notre économie et par-delà un essor important des secteurs piliers de la croissance.

Aussi, pour jeter les bases et créer les conditions d’une refondation structurelle réussie de notre économie, d’importantes actions et dispositifs pour booster les secteurs piliers de la croissance seront-elles entreprises.

**3.4.1 Dans le secteur agro-sylvo-pastoral et faunique**

L’agriculture et l’élevage bien qu’occupant environ 80 % de la population active et fournissant 65% des revenus monétaires des ménages agricoles, contribuent à la formation du Produit intérieur brut (PIB) pour environ 30%. Leur contribution à la croissance économique n’a guère excédé deux (02) points de pourcentage.

Pour inverser cette tendance et accroître substantiellement la contribution du secteur agro-sylvo-pastoral au PIB, mes priorités porteront sur :

* l’amélioration des processus de production dans le secteur agro-sylvo-pastoral (accès aux équipements et aux intrants) ;
* la mobilisation et la maîtrise de l’eau ;
* la sécurisation foncière en milieu rural ;
* la professionnalisation des acteurs ;
* l’utilisation des résultats de la recherche en vue de l’amélioration de la productivité et des rendements dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

Et pour que nos braves et laborieux agriculteurs et producteurs jouissent pleinement des fruits de leurs efforts à la hauteur des sacrifices et investissements consentis, une politique de filière bien adaptée et structurée où la production et les débouchés (marchés) sont bien emboités sera mise en place. Elle répondra au schéma suivant : financement, production, approvisionnement, transformation et commercialisation.

**3.4.2 Dans le secteur du commerce**

L’économie burkinabè se caractérise par l’étroitesse de son marché intérieur et sa faible ouverture au continent africain et au monde. Les échanges extérieurs représentent moins de 20% du PIB. Les exportations composées essentiellement de trois produits : le coton, l’or et le bétail sur pied couvrent à peine 40% des importations. Ces trois produits de base à valeur ajoutée quasi nulle, correspondent à 72% et 76% de la valeur totale des exportations. Le défi de l’émergence du Burkina Faso, repose aujourd’hui sur ses capacités à rompre d’avec ce double déficit. Pour ce faire, il convient de noter également que l’étroitesse du marché est un handicap que nous pouvons surmonter si nos politiques publiques et les partenaires du secteur privé ont tous pour objectif prioritaire la création d’emplois dans la perspective d’une lutte hardie contre la pauvreté.

C’est pourquoi, notre orientation stratégique au cours des cinq années à venir, sera de promouvoir le potentiel commercial interne et externe du Burkina Faso tout en respectant les règles de la concurrence saine et transparente.

**3.4.3 Dans le secteur de l’industrie extractive**

Dans le domaine spécifique de l’industrie extractive, mon ambition est de faire en sorte que les ressources du sous-sol du pays profitent aux burkinabè et à tous les burkinabè. Aussi, tout en travaillant à maintenir la bonne dynamique du secteur en redonnant confiance aux investisseurs étrangers, les actions prioritaires suivantes seront menées dans les cinq prochaines années :

* réalisation d’un audit profond du secteur ;
* renforcement des capacités de l’Administration à évaluer les performances financières des entreprises extractives ;
* création et opérationnalisation du Guichet unique du minier ;
* encadrement rigoureux de l’exploitation minière artisanale et semi-mécanisée
* institution de mécanismes de promotion des capitaux nationaux dans le secteur d’exploitation des mines et des ressources du sous-sol du pays.

Dans ce secteur minier, j’engagerai la puissance publique pour que la mine de Tambao, une des plus grandes mines de manganèse au monde, soit enfin exploitée au grand bonheur du peuple burkinabè.

L’Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) lancée en 2002 constitue une importante avancée vers une plus grande responsabilité et une meilleure gestion des ressources financières liées à l’exploitation minière. Elle est participative et vise à rendre obligatoire la divulgation des revenus pour toutes les sociétés minières actives. L'orientation visant à faire du Burkina Faso, un pays conforme aux exigences de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), a été concrétisée, suite à l'obtention du statut de pays conforme ITIE, le 27 février 2013.

Le Burkina Faso s'est engagé dans le processus ITIE ++, pour davantage de transparence dans le secteur minier. Toutefois, les mouvements d’humeur observés çà et là autour et au sein des sociétés minières en exploitation au Burkina, interpellent sur l’urgence d’avoir, un regard plus avisé sur les contrats miniers qui lient ces sociétés et l’Etat. L’or est aujourd’hui le premier produit d’exportation et contribue avec ses externalités pour plus de 12% à la formation du produit intérieur brut (PIB). Les gains d’exploitation de cette richesse nationale, devront profiter de manière équitable à l’Etat, aux sociétés exploratrices et aux populations. En vue de sauvegarder les intérêts des générations futures un fonds spécial dédié à des investissements structurants et à la jeunesse sera créé. De même, dans la révision du code minier un accent particulier sera mis sur la sauvegarde de l’environnement.

Dans le secteur de l’artisanat qui présente un fort potentiel économique (contribution de 33% au PIB) et de création d’emplois, des efforts importants seront engagés pour encourager l’émergence de producteurs de référence et de PME artisanales à travers des mesures de soutien à la production.

**3.4.4 Au niveau des pôles régionaux de croissance et de développement économique**

Pour mobiliser toutes les énergies nationales dans l’atteinte des objectifs ainsi fixés, l’action du gouvernement sous mon leadership s’inscrira résolument dans une perspective où les Burkinabè pris individuellement et collectivement fournissent des efforts et profitent, en retour, équitablement des fruits des efforts publics.

C’est pourquoi, je développerai des pôles de croissance économique et de développement à travers le pays, comme instrument approprié d’accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté.

**3.4.5 Au niveau du secteur informel**

Notre économie est encore à prédominance informelle et occupe une partie importante de la population active surtout dans les centres urbains. A ce titre et au regard des emplois et richesses qu’il crée, le secteur informel constitue un régulateur et un enjeu de la paix sociale et du développement économique.

Mon ambition est de travailler à sécuriser et à réduire la vulnérabilité économique et sociale des acteurs du secteur. Pour ce faire, des actions vigoureuses seront engagés pour :

* favoriser une plus grande bancarisation du secteur informel afin de sécuriser les revenus mais aussi de créer les conditions d’accès des acteurs du secteur au financement bancaire ;
* alphabétiser les acteurs non instruits du secteur informel ;
* former les acteurs du secteur aux techniques élémentaires de comptabilité et de gestion ;
* élaborer des mécanismes souples d’imposition du secteur afin de familiariser les acteurs à la culture de l’impôt ;
* créer un fonds de soutien pour la formalisation des PME/PMI informelles.

Dans le souci d’assurer la mise en œuvre réussie de ma vision au plan économique, des efforts vont être engagés en vue de créer les conditions macroéconomiques nécessaires à l’essor et au progrès économiques. Il s’agira, entre autres, de reconstruire la stabilité socio-politique, d’approfondir la stabilité du cadre macroéconomique, d’améliorer le climat des affaires pour stimuler l’investissement productif privé et de développer des stratégies de résilience de l’économie aux chocs exogènes internationaux.

### **III.5 Dans le domaine des infrastructures**

Les infrastructures sont d’un rôle capital dans le soutien à la production. Le linéaire de route bitumée atteint 6000km en 2014, représentant 24% du réseau classé. Cette situation résulte des efforts accrus entrepris depuis quelques années afin d’accroître et de moderniser les infrastructures de manière générale, celles routières en particulier. Sur la base des informations recueillies, le réseau routier bitumé aurait atteint 40%. Mon ambition est de porter le taux brut de bitumage à au moins 50% d’ici à 2025.

J’examinerai également la faisabilité de la construction d’autoroutes reliant notre pays aux différents ports de transit de notre fret. Cela passe par le démarrage et l’achèvement du tronçon Burkinabè de l’autoroute Ouagadougou-Abidjan. Un accent particulier sera mis sur l’amélioration de la construction des routes et sur leur entretien afin de garantir une plus grande durabilité des routes bitumées. Dans le domaine des infrastructures, les actions prioritaires suivantes seront réalisées :

* le parachèvement du bitumage des routes nationales ;
* le parachèvement des connexions de tous les chefs-lieux de provinces aux chefs-lieux des régions par des routes bitumées.

De par sa position géographique, le Burkina Faso doté d’infrastructures aéroportuaires de qualité, se positionnera comme la véritable plaque tournante de l’Afrique de l’Ouest. Le parachèvement de l’aéroport de Donsin ainsi que le renforcement de la sécurité des aéroports de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso participeront à la réalisation de cet objectif. Des études techniques et de rentabilité financière seront menées dans l’optique de doter les autres grandes villes d’aéroports secondaires.

Le rail reste encore le moyen de transport de fret le plus économique. Afin de lui réserver la place qui lui revient, la réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Kaya et la construction du tronçon Kaya-Tambao ainsi que la construction de la ligne Ouagadougou-Accra constitueront une priorité.

### **III.6 Dans le Domaine de l’économie numérique**

En plus des flux financiers qu’elles génèrent, les Technologies de l’information et de la communication TIC, se présentent comme un outil d’administration et de production. Cette technologie transversale sera maîtrisée afin qu’elle joue pleinement et efficacement son rôle.

Mon ambition est de :

* réajuster et Opérationnaliser la stratégie nationale d’utilisation des TICs dans le réseau de gestion de l’administration ;
* assurer le déploiement harmonieux des infrastructures numériques sur l’ensemble du territoire ;
* accompagner les actions de promotion et d’incitation au recours à l’utilisation des TICs ;
* actualiser et mettre en œuvre la politique nationale de protection et de sécurisation des données ;
* sensibiliser les populations sur l’importance et la nécessité de déployer les infrastructures de l’économie numérique.

Depuis la libéralisation intervenue dans le secteur des télécommunications en 2006, des opérateurs interviennent sous licence et œuvrent à la couverture du territoire en réseaux voix et data. L’autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP) a été créée afin d’assurer la régulation du secteur. Mon ambition à ce niveau sera de veiller à :

* l’accroissement et à la modernisation des infrastructures des réseaux de télécommunications ;
* la prise en charge du service universel par les opérateurs ;
* l’harmonisation de la couverture du territoire.

Aussi, la loi portant règlementation générale des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso ainsi que le schéma directeur d’aménagement numérique seront-ils revisités en vue de les actualiser en conformité avec ma vision du secteur.

De même, il s’avère impérieux de clarifier des missions et des rôles de la Direction Générale de l’Economie Numérique et ceux de l’Agence Nationale de Promotion des Technologies de l’Information et de la Communication.

Enfin le Réseau Informatique de l’Administration (RESINA) est une opportunité pour réduire l’utilisation du papier dans la production et la diffusion des actes administratifs. Mon ambition est de supplanter et de moderniser le RESINA afin de lui permettre d’être un outil à la disposition de tous les acteurs publics. Pour ce faire, le déploiement de backbone dédié à l’informatisation des actes du secteur public sera poursuivi afin de raccorder tous les services de l’administration.

Ce développement de l’Economie numérique nous impose une plus grande protection ainsi qu’un renforcement de la sécurité des données numériques. A cet effet, la politique nationale de protection et de sécurisation des données sera actualisée.

Au niveau de l’activité postale, je poursuivrai les actions de modernisation et de diversification des produits et services afin d’accroître les performances de la Poste. Cette modernisation prendra en compte le caractère universel de cette prestigieuse institution et s’appuiera sur un plus grand maillage du territoire national.

### **III.7. Dans le domaine de l’eau et l’assainissement**

Au 31 décembre 2018, les taux d’accès à l’eau et à l’assainissement étaient respectivement de 73,4% et de 21,6%. Ces chiffres encourageants cachent des disparités entre les régions ainsi qu’entre le milieu rural et le milieu urbain. Ce qui signifie que la problématique de l’accès équitable à l’eau potable et à l’assainissement demeure importante et d’actualité.

Le Burkina Faso s’est engagé pour une gestion intégrée et inclusive pour l’atteinte de l’objectif de développement durable, ODD 6 Eau et Assainissement : « **Garantir l’accès de tous à des services d’alimentation en eau et d’assainissement gérés de façon durable »** à l’horizon 2030.

La ressource eau est aujourd’hui menacée quantitativement et qualitativement par de multiples pollutions.

La sauvegarde indispensable de ce patrimoine eau dépend de deux actions :

* la préservation de cette ressource naturelle (actions préventives) ;
* la réduction de sa pollution (actions correctives).

C’est pourquoi, mon programme ambitionne, à l’horizon 2025, de poursuivre en les améliorant les grandes réformes sectorielles entreprises jusque-là par le Burkina Faso pour faciliter l’accès des populations aux services d’eau potable et d’assainissement.

Pour ce faire, les actions suivantes seront menées :

**3.7.1 Au niveau du sous-secteur ressource en eau**

* développer les infrastructures hydrauliques de qualité et résilientes ;
* augmenter durablement et équitablement l’accès à l’eau potable en milieu rural, en milieux urbain et périurbains conformément aux objectifs de développement durable ;
* préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages ;
* renforcer le partenariat entre l’Etat et les autres acteurs publics et privés dans le cadre de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) ;
* opérationnaliser les agences de l’eau ;
* mettre en place et promouvoir au niveau national un système d’information et de monitoring sur l’eau ;
* suivre et appuyer le développement de la coopération régionale et internationale dans le domaine de l’eau ;
* créer un environnement juridique, économique, financier et fiscal favorable à la promotion et au développement durable des usages de l’eau et à sa protection ;

**3.7.2 Au niveau du sous-secteur** **Assainissement des Eaux Usées et Excréta**

Dans le sous-secteur Assainissement des Eaux Usées et Excréta, mon objectif est   d’assurer durablement et équitablement l’assainissement des eaux usées et excréta en milieu rural et en milieu urbain. Il s’agira de :

* promouvoir les bonnes pratiques d’hygiène en milieux rural et urbain ;
* assurer un accès universel et continu des populations aux services  d’assainissement en milieux rural et urbain ;
* optimiser la gestion des eaux usées et des boues de vidange ;
* améliorer les connaissances dans le domaine de l’assainissement des eaux usées et excréta ;
* renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur.

### **III.8 Dans le domaine de l’énergie**

L’énergie constitue un des piliers incontournables du développement. Pourtant, le Burkina Faso comme la plupart des pays africains n’arrive pas à satisfaire les besoins énergétiques de sa population. 80 à 90% de la population en d’Afrique subsaharienne utilise la biomasse (bois, charbon...) pour satisfaire ses besoins en éclairage, en cuisine et en chauffage. Les statistiques du Ministère de l’Energie nous montrent à quel point, notre pays est confronté à un énorme déficit énergétique.

La production nationale d’électricité est de 1 052,8 GWh en 2018. La production d’électricité de source thermique reste prédominante dans la production nationale où représentait 86% de la production en 2018. La production de source hydroélectrique varie en dents de scie sur la période 2009-2018 avec une valeur moyenne de 108 GWh. Elle est de 91,4 GWh en 2018 soit 9% de la production nationale.

La production d’électricité de source photovoltaïque s’élève à 54,1 GWh en 2018. La part d’électricité de source photovoltaïque est de 5% de la production nationale d’électricité contre 1% en 2017.

Quant à la production des coopératives, elle ne s’élevait qu’à 32 GWh en 2018. [[1]](#footnote-1)

Cette situation contraste avec les énormes potentialités du Burkina Faso. Comme la plupart des pays africains, notre pays jouit d’un rayonnement solaire suffisant pour répondre aux besoins énergétiques nécessaires au développement.

C’est pourquoi, je considère que le développement du secteur énergique doit constituer un des axes majeurs de ma politique économique.

Ma vision en la matière repose sur une approche du rôle de l’énergie comme vecteur transversal de développement économique, social et culturel. Il faut donc rendre l’énergie accessible à la grande majorité des Burkinabè. Tout en poursuivant le développement de l’électricité dans les centres urbains, je veillerai à ce qu’une politique forte soit menée pour un accroissement substantiel de l’énergie en milieu rural. Pour ce faire, les actions qui seront menées s’articuleront autour des axes majeurs suivants :

* premièrement, le développement des énergies renouvelables dont principalement l’énergie solaire pour réduire la part de l’énergie fossile dans la production de l’électricité, constitue un choix fondamental. Il nous faut à la fois intensifier la recherche en vue de maitriser les technologies des industries renouvelables et d’inscrire le Burkina Faso dans la transition énergétique ;
* deuxièmement, il m’apparait important que tout en renforçant les interconnexions avec les pays voisins, nous veillions à la diversification de nos approvisionnements.
* troisièmement, il faut doter le secteur énergétique de politiques, de structures et d’un environnement règlementaire propice à l’investissement dans le secteur de l’énergie. Un soutien particulier accompagnera les promoteurs privés du secteur énergétique.
* quatrièmement, notre politique doit s’inscrire dans une vision sous-régionale en appuyant les projets énergétiques de la CEDEAO et de l’UEMOA.

Une énergie abondante, de bonne qualité, régulière, accessible est indispensable à la réalisation d’investissements structurants et productifs, eux-mêmes facteur de création de richesse et d’emplois.

### **III. 9 Dans le domaine de la promotion du capital humain**

Tout processus de développement a pour point de départ et pour aboutissement l’être humain. L’édification d’un Burkina de prospérité passe nécessairement par la qualité des ressources humaines. C’est pourquoi, le développement du capital humain constitue l’ossature essentielle de mon offre politique. Ce développement du capital humain passe par l’accès des populations à : la santé, l’éducation, la lutte contre la pauvreté et l’analphabétisme et le développement de l’enseignement professionnel, l’enseignement supérieur et la recherche.

**3.9.1 Dans le secteur de l’éducation, de l’enseignement supérieur et la recherche**

L’éducation et la recherche constituent un maillon important dans mon projet de société. En effet, ce sont les fondements pour promouvoir le développement durable.

En dépit des réformes, des programmes et des plans en faveur du système éducatif celui-ci demeure confronté à de nombreux défis. Ceux-ci concernent les questions liées à l’accès, à l’équité, au faible de taux de transition, à l’efficacité interne et externe du système, au chevauchement des années au niveau du supérieur, à la gouvernance, au manque de ressources humaines, matérielles et des infrastructures... En ce qui concerne la recherche, elle manque cruellement de ressources et ses résultats ne sont pas suffisamment valorisés au profit de notre société en dépit de la création de l’Agence nationale de la valorisation des résultats de la recherche.

Face à cet état des choses, je propose une vision holistique du système éducatif qui privilégie la mise en œuvre des cycles terminaux. Tous les ordres et les catégories d’enseignement seront articulés de manière rationnelle du préscolaire au supérieur, chaque niveau d’étude développera des compétences spécifiques. Le principe de base est celui de la mise en œuvre effective des cycles terminaux et des passerelles. Chaque ordre et niveau d’enseignement doit être en mesure de proposer aux apprenants une formation spécifique complète.

De manière globale pour l’ensemble du système éducatif, il s’agira de :

* faire le point de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif entamée en 2007 ;
* accroître la couverture de l’éducation de base dans le but d’atteindre d’ici à 2025 l’éducation universelle ;
* promouvoir un développement équilibré de l’ensemble du système éducatif afin de répondre en quantité et en qualité aux besoins de l’économie ;
* développer un programme cohérent offrant une large opportunité d’alphabétisation et d’éducation non formelle de qualité aux enfants, aux femmes et aux adultes ;
* donner un contenu et une consistance au dialogue entre les différentes parties prenantes du système éducatif ;
* améliorer la gouvernance à tous les niveaux du système ;
* renforcer l’usage des TIC et des innovations pédagogiques ;
* renforcer et opérationnaliser la recherche pour en faire un des leviers du développement.

**3.9.1-a Le préscolaire**

Le taux de préscolarisation demeure encore faible et stagne autour de 5% alors que des millions d’enfants doivent y avoir accès. Au regard de l’importance de ce niveau pour la préparation à la réussite scolaire je m’engage à le développer davantage. Il s’agira d’inclure dans la construction des complexes scolaires un espace réservé au préscolaire, de faire appels aux petites mamans pour l’encadrement des enfants, de renforcer la construction des Bisongo et des haltes garderie. Un plus grand suivi des garderies privées sera effectif.

**3. 9.1.b L’enseignement de base**

En dépit de la mise en œuvre du Plan décennal de développement de l’éducation de base (2001-2010) et du Programme de développement stratégique de l’éducation de base (2011-2015) les objectifs prescrits par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) n’ont pas été atteints. Le taux global peine à atteindre 80%. Par ailleurs, les tests de réussite des acquis scolaires sont faibles. Sur 1000 écoliers inscrits en première année seuls 248 atteignent la fin du cycle sans redoublement. Il y a beaucoup de déperdition dans le cycle primaire avec un gaspillage de ressources financières.

Mon objectif dans ce sous-secteur du système éducatif est d’aboutir d’ici à 2030 à la scolarisation universelle grâce à la généralisation de l’obligation scolaire et de la gratuité de l’enseignement de base. En plus de cet objectif essentiel, Il s’agira de :

* œuvrer à la réouverture des écoles fermées pour raison d’insécurité ;
* accélérer et accroître la construction des infrastructures en privilégiant le recours aux matériaux locaux et techniques traditionnelles de construction afin de réduire les coûts de réalisation ;
* améliorer le statut des enseignants ;
* renforcer l’encadrement du personnel par la mise à disposition de moyens pour améliorer le niveau général des élèves.

**3. 9.1.c L’enseignement post primaire**

Que ce soit le post-primaire général ou celui technique ce sous-secteur souffre de son faible niveau de développement. Les taux bruts de scolarisation sont assez faibles. Ils sont d’environ 36% pour l’enseignement général avec un taux d’achèvement de 25%. L’enseignement post-primaire technique ne peut qu’absorber 6% des effectifs.

**L’enseignement post-primaire général** souffre de son faible niveau de développement et de la grande place accordée aux formations généralistes qui demeurent sans véritable prise sur les bassins d’emploi et l’employabilité.

C’est pourquoi, il faut :

* augmenter les infrastructures ;
* réduire les disparités et les déséquilibres ;
* promouvoir l’accès des filles au post-primaire ;
* rendre effectif les cycles terminaux et les passerelles entre le formel et le non-formel ;
* promouvoir le secteur privé de l’éducation en exigeant le respect des règles édictées en matière de formation, de recrutement et de rémunération du personnel ;
* rendre effectif et améliorer le système de formation initiale et continue, le système d’évaluation ;
* vulgariser davantage l’usage des TIC ;
* élargir l’équipement en énergie solaire des établissements afin de faciliter l’usage des nouveaux outils pédagogiques ;
* accroître le recrutement du personnel enseignant et réviser les modalités de formation dans les écoles de formation pour l’améliorer.

En ce qui concerne **l’enseignement technique**, il convient de revoir la question de la double tutelle qui constitue en réalité un blocage car l’ordre est ballotté entre plusieurs ministères. En plus de cette question institutionnelle, je vais travailler à :

* développer, mettre en place et appuyer un système d’enseignement professionnel en relation avec le développement des activités économiques ;
* améliorer les capacités d’accueil et l’accès ;
* réduire les disparités géographiques en termes de structures d’enseignement technique ;
* articuler la création des filières de formation avec les secteurs porteurs (agroalimentaire, mines, environnement, génie civil…)
* améliorer l’accès des jeunes filles aux filières professionnalisant ;
* promouvoir les formations professionnelles continues ;
* encourager les promoteurs privés à investir dans l’enseignement technique.

**3. 9.1.d L’enseignement supérieur**

Dans un pays comme le Burkina Faso, les progrès économiques, sociaux et culturels nécessitent de disposer d’un enseignement supérieur qui produit des compétences, des qualifications adaptées ; qui forme une jeunesse hautement éduquée en mesure de prendre en charge les entreprises des divers secteurs de l’économie et les organismes investis de missions de service public ; qui met à la disposition de la société des fonctionnaires, des cadres et des techniciens qui assument des responsabilités cruciales dans le secteur privé comme dans le public. Cet enseignement produit également les intellectuels et les chercheurs indispensables au développement de la culture du savoir et de l’ensemble de la société. Il est fortement sollicité en vue d’instaurer un modèle de développement inclusif, favorisant l’égalité des chances afin de conforter la démocratisation.

Malheureusement, l’enseignement supérieur n’a pas été au sommet des priorités des politiques publiques du Burkina Faso et des partenaires au développement. Ainsi, la formation y demeure particulièrement généraliste, peu professionnalisant et surtout peu adaptée aux besoins du marché de l’emploi. Par conséquent, le profil du sortant de nos universités est loin de refléter le citoyen responsable, producteur et créatif prôné par la loi d’orientation de l’éducation de 2007. En dépit des différents programmes pour développer l’enseignement supérieur dont le plus récent est Le Programme national de développement de l’enseignement supérieur (PNADES), les objectifs globaux tardent à se faire voir.

Le défi majeur que pose le développement de l’enseignement supérieur universitaire est de combler le retard accumulé et de créer un processus qui rehausse la qualité des études universitaires pour surmonter ce qui entrave son développement et donner de l’espoir à la jeunesse diplômée en mal de reconnaissance et de perspectives.

Pour ce faire mon ambition pour l’enseignement supérieur vise à :

* placer l’enseignement supérieur au cœur du développement du pays en général et de son capital humain en particulier ;
* mettre en place un vaste programme de construction d’infrastructures et de laboratoires ; actuellement l’ensemble des universités publiques du Burkina disposent d’environ une cinquantaine d’amphithéâtres de grandes capacités pour plus de 100.000 étudiants ;
* promouvoir l’innovation pédagogique par le recours aux TIC ;
* renforcer l’accès à l’internet sur les campus universitaires et les cités universitaires ;
* rendre opérationnel le site de l’université Thomas Sankara à l’horizon 2022 ;
* résorber les retards et les chevauchements des années à l’horizon 2025 ;
* promouvoir la recherche dans les universités et la valoriser ;
* renforcer la contribution les universités privées ;
* améliorer les conditions de vie et d’études des étudiants notamment au niveau des services sociaux (restauration, hébergement, santé) ;
* valoriser le corps enseignant, recruter en quantité et en qualité des enseignants afin d’améliorer le ratio d’encadrement qui est actuellement de 72 étudiants pour 01 enseignant contre un ratio normal qui est de 25 étudiants pour 01 enseignant ;
* valoriser le personnel Administratif, Technique, Ouvrier et de Soutien (ATOS);
* parfaire la réforme LMD ;
* mettre un accent particulier sur la professionnalisation des filières ;
* faire du numérique un levier de la grande transformation des universités ;
* mettre en place une politique publique claire pour les ressources humaines ;
* améliorer la gouvernance de l’enseignement supérieur **;**

Haut cadre de la méritocratie républicaine, l’enseignement supérieur doit avoir pour finalité promouvoir l’individu, former les compétences, produire le savoir et le diffuser. C’est un vecteur privilégié pour créer les richesses humaines indispensables à la création des richesses matérielles et immatérielles. Comme l’attestent de nombreuses études, il contribue à la croissance économique et au développement. La formation, la recherche et l’innovation de l’enseignement supérieur constituent les fondements de la société de la connaissance. Aujourd’hui, l’enseignement supérieur au Burkina Faso est appelé à redéfinir son fonctionnement en se référant au modèle de l’assurance-qualité afin de réaliser pleinement ses missions.

**3.9.1.e La recherche scientifique**

En dépit de la création de l’agence pour la valorisation de la recherche, il reste que ce segment du capital humain n’accompagne pas suffisamment le développement de notre pays. C’est pourquoi, je travaillerai à l’épanouissement de la recherche au profit du développement de la nation. Pour ce faire, les actions suivantes seront menées :

* une meilleure coordination de la recherche ;
* la mise en œuvre d’une politique rénovée en matière de recherche scientifique et technologique
* la promotion d‘une recherche scientifique orientée vers la résolution des contraintes du développement ;
* la coopération entre la recherche scientifique et les services de développement ;
* la formation scientifique et technique des cadres ;
* la vulgarisation de l’information scientifique et technique ;
* la valorisation et l’opérationnalisation des résultats de la recherche ;
* la création de Groupement d’intérêt économique (GIE) pour une plus grande valorisation de la recherche et accroître les sources de financement de la recherche. Il s’agit de garantir et renforcer le financement de la recherche.

**3.9.2 La lutte contre l’analphabétisme**

L’analphabétisme touche plus de 70% des hommes, des femmes et des jeunes du Burkina. Cette situation constitue un handicap pour la participation d’une grande majorité de la population au développement. En effet l’analphabétisme est un facteur d’exclusion à la fois politique, économique, social et culturel. Il est un frein à l’épanouissement de toute personne et à sa capacité d’exercer ses différents rôles sociaux en toute autonomie. Différentes causes sont à la base de l’analphabétisme : la pauvreté, l’accès difficile à l’école, l’état d’esprit et les blocages culturels.

Dans notre pays, le Programme national d’accélération de l’alphabétisation (PRONAA) adopté en 2011 avait pour objectif d’atteindre 60% d’alphabétisés en 2015 à travers la stratégie du « faire-faire » et avec l’appui du Fonds pour l’alphabétisation et l’éducation non formelle (FONAENF) créé en 2002. Malheureusement, à l’heure du bilan l’objectif est loin d’être atteint. Afin de donner à cette frange importante les moyens de participer en tant que citoyen à la vie de la nation, ma vision de la lutte contre l’analphabétisme consistera au cours des cinq prochaines années à :

* lutter contre les inégalités sociales et économiques qui constituent le terreau de l’analphabétisme ;
* s’appuyer sur une vision globale et cohérente du problème de l’analphabétisme. Il s’agira de s’attaquer aux causes structurelles et aux conséquences en m’inscrivant dans la perspective de la justice sociale, du droit à l’éducation, l’apprentissage tout au long de la vie ;
* ouvrir les familles au monde du savoir. Il s’agira de développer l’environnement lettré avec pour point d’orgue la valorisation des langues nationales dans l’administration et la mise en place de bibliothèques villageoises et communales ;
* accélérer la construction des Centres d’Education de Base Non Formelle (CEBNF) et les Centres Permanents d’Alphabétisation et de Formation (CPAF).

**3.9.3 La promotion de la santé**

Le Burkina Faso à l’instar des pays à revenus faibles ou moyens, fait face au double fardeau des endémo-épidémies dues aux maladies infectieuses et parasitaires et à la progression des maladies non transmissibles.

La maladie à coronavirus qui a ébranlé la planète entière commande une vision prospective de notre système de santé. C’est la loi N 23/94 ADP du 19/05/1994 portant code de santé publique au Burkina Faso qui constitue encore le référentiel de notre politique sanitaire.

C’est dans un tel contexte que le volet sanitaire de mon programme sera articulé autour des priorités suivantes :

**3.9.3.a Renforcer la gouvernance du système de santé et d'hygiène publics**

* amélioration du système de gouvernance sanitaire ;
* amélioration de la coordination intersectorielle en faveur de la santé ;
* renforcement du plaidoyer en faveur du financement de la santé.

**3.9.3.b Développer les ressources humaines pour la santé**

L’importance des ressources humaines pour répondre à des besoins de santé est bien connue.

Malgré les efforts consentis par les gouvernements successifs, force est de reconnaître que notre système sanitaire pâtit encore de l’insuffisance qualitative et quantitative en ressources humaines en santé. En outre, le personnel existant est insuffisamment motivé et réparti de manière inéquitable sur le territoire national. La situation sécuritaire, a contribué à déséquilibrer le système.

En matière de ressources humaines pour la santé, les composantes de mon programme seront les suivantes :

* l’amélioration de la pertinence et de la qualité des formations de base dans les institutions d’enseignement en sciences de la santé en adéquation avec les besoins du pays ;
* l’accroissement numérique des effectifs par le renforcement du recrutement des personnels de santé, leur déploiement conséquent et un mécanisme novateur de fidélisation notamment dans les zones particulièrement éprouvées par les attaques terroristes ;
* le renforcement des capacités des personnels de santé en cours d’activité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire;
* la motivation conséquente du personnel de santé ;
* l’élaboration d’un plan national de ressources humaines pour la santé.

**3.9.3.c Assurer la couverture sanitaire universelle sur l'ensemble du territoire**

L’on ne saurait bâtir une société juste et équitable si un accent particulier n’est pas mis sur ce droit à la santé pour tous les Burkinabè sans discrimination aucune. C’est pourquoi, je m’évertuerai à rendre accessible les prestations de santé et les médicaments à l’ensemble de la population tout en tenant compte des spécificités pour chaque composante.

A cet effet, un document cadre de politique en matière de couverture sanitaire universelle sera élaboré de concert avec l’ensemble des partenaires.

**3.9.3.d Intensifier la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT)**

La lutte contre les maladies non transmissibles et la promotion de la santé mentale constitueront un des crédos majeurs de mon programme dans le domaine sanitaire à travers l’élaboration et la mise en œuvre de plans d’action sectoriels ambitieux à la hauteur de la menace.

Il s’agira d’agir sur les facteurs de risque communs à ces maladies que sont le tabagisme, la mauvaise alimentation, la sédentarité et l’usage nocif de l’alcool. Des lignes directrices seront élaborées dans ce sens et préciseront les cibles à atteindre.

Pour réussir ce programme de lutte contre les MNT, un accent particulier sera mis sur la collaboration et la coopération multisectorielle dans la perspective de garantir aux populations, un environnement favorable à la santé. Les secteurs publics tels que l’éducation, l’environnement, les ressources animales, l’agriculture, le sport, la communication mais aussi la société civile et le secteur privé seront appelés à jouer un rôle déterminant dans la quête d’un mieux-être pour nos populations.

**3.9.3.e Renforcer les infrastructures et les équipements de l’ensemble des formations sanitaires**

Notre marche résolue vers la couverture sanitaire universelle passe entre autres par la construction d’infrastructures sanitaires et l’acquisition d’équipements performants pour tous les niveaux de la pyramide sanitaire. C’est pourquoi une priorité particulière sera accordée aux axes suivants :

* développement des Infrastructures et équipements sanitaires ;
* innovation dans les mécanismes d’acquisition des équipements ;
* maintenance des infrastructures et des équipements.

**3.9.3.f** **Renforcer le partenariat entre médecine moderne et médecine traditionnelle**

Pour assurer une santé pour tous, la contribution de la médecine traditionnelle est déterminante. Il est de notoriété publique que la médecine traditionnelle est largement utilisée par les populations tant en campagne qu’en ville.

Reconnaissant donc l’utilité de cette médecine, je créerai les conditions propices pour le renforcement du partenariat entre médecine moderne et médecine traditionnelle.

**3.9.3.g Repenser et renforcer le dispositif de surveillance épidémiologique**

Le système national de surveillance des maladies et des événements liés à la santé est un important outil d’aide à la décision. C’est pourquoi des réformes structurelles seront opérées afin de rendre plus performant notre système de surveillance.

Un accent particulier sera mis sur la surveillance des maladies à potentiel épidémique.

**3.9.3.h** **Rendre effective la gratuité des soins aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans**

La politique de gratuité des soins aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq ans sera poursuivie et renforcée. Ces effets seront évalués en vue d’y apporter les correctifs nécessaires.

**3.9.3.i** **Médicaments essentiels et produits sanitaires**

Pour garantir à toute la population un accès aux soins de santé, les stratégies suivantes seront développées :

* amélioration de l’accessibilité géographique et financière aux médicaments essentiels ;
* élaboration d’une politique pharmaceutique.

**3. 9 .4. Dans le secteur de la lutte contre la pauvreté et l’indigence**

La pauvreté est un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles.

Les statistiques sur l’état de la pauvreté au Burkina Faso en 2019, révèlent que 4 sur 10 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, ce sont des gens qui n’ont pas plus de 153.000 FCFA par an dans la vie active (Premier Ministre Joseph Marie Dabiré, 18 février 2019).

On peut donc parler d’extrême pauvreté ou d’indigence. L’insécurité grandissante depuis 2015 a eu un impact encore plus élevé sur la prévalence de la pauvreté avec le déplacement de nombreuses populations. Dans ce contexte général, les femmes sont plus touchées. Et, si en règle générale, la pauvreté a un visage rural, c’est en milieu urbain que les inégalités sont les plus importantes. Face à cette situation, mon action s’orientera dans deux directions**:** la mise en place des filets sociaux en lien avec la pauvreté et les personnes déplacées d’une part, et le développement des mécanismes de prise en charge des plus pauvres et des indigents, d’autre part. De manière pratique il s’agira de:

* encourager une dynamique de solidarité nationale ;
* prendre en compte la lutte contre la pauvreté dans l’élaboration des politiques sectorielles.

En ce qui concerne particulièrement les déplacés :

* la distribution des moyens de subsistance à court terme ;
* l’organisation à moyen terme du retour progressif des déplacés dans leurs régions d’origine en mettant à leur disposition des moyens de production.

**3. 9 .5 La promotion de la jeunesse**Top of Form

La jeunesse a perdu beaucoup de ses repères et elle s'interroge sur son destin, son rôle, sa place et ses missions dans notre société. Elle se sent abandonnée par le pouvoir MPP depuis octobre 2015. Il faut aujourd’hui adopter une nouvelle politique extrêmement ambitieuse, audacieuse, d'ampleur et d'urgence de la promotion de la jeunesse. C’est pourquoi, la promotion de la jeunesse est au cœur de mes priorités sinon qu'elle est la priorité de mes priorités.

La jeunesse constitue un atout car rien n'est possible sans elle et tout est possible avec elle. C’est pourquoi je mettrai la force de mes idées et l'énergie nécessaire au service des jeunes de notre pays. Parmi les sujets les plus complexes qu'il nous faudra traiter sans le moindre retard, sans démagogie et sans mensonge se trouvera celui sensible du chômage des jeunes, diplômés ou non, urbains ou ruraux. L'emploi des jeunes est un droit et un devoir. Tout doit être mis en œuvre pour la création d'emplois. L’Etat doit incarner une politique de la jeunesse tout comme il y'a une politique économique, fiscale, sociale. Pour ce faire, je m’engage à mettre en œuvre une politique audacieuse qui vise :

* la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes qui doit permettre aux  jeunes de prendre des initiatives et des risques. Le Burkina doit devenir un pays où les jeunes peuvent oser, innover, créer, bâtir, mettre en œuvre leur potentiel ;
* faire du Burkina  un pays où la créativité  et l'innovation seraient mises en valeur, où seraient valorisés le succès,  l'exceptionnel,  l'original, la prise de risques, où les jeunes auront accès aux meilleurs postes, où chacun serait encouragé à se lancer dans l'entrepreneuriat afin de faire naître et croitre des entreprises, des coopératives, des mutuelles, des associations, des ONG ;
* favoriser l'émergence d'un nouveau type d'entrepreneurs, d'innovateurs, de créateurs économiques,  artistiques, politiques et sociaux ;
* lutter contre le chômage des jeunes dont les conséquences peuvent être terribles pour la démocratie et la paix. Il nous faut pour cela une nouvelle approche de la problématique de l’emploi des jeunes.

La lutte contre le chômage des jeunes, ne se fera pas par la promotion de l'esprit fonctionnariat ou par le recrutement illimité de fonctionnaires. Ce faisant, il convient de :

* former les jeunes et les chômeurs aux métiers de l'avenir notamment dans le domaine des TICs et de l’économie verte ;
* mettre en œuvre une politique active de créations et de développement d'entreprises nouvelles et pérennes. Pour y parvenir, il convient de repenser de fond en comble le programme de formation à l'entrepreneuriat et l'usage des ressources de la formation professionnelle afin d'aider les jeunes à chercher à créer ou fonder une entreprise ;
* former les jeunes et les chômeurs aux métiers d'avenir (santé, éducation, mine, énergie, environnement, biotechnologies, énergies renouvelables, numériques, transport...) ;
* encadrer et former la jeunesse rurale à la production ;
* fixer les jeunes dans leurs terroirs.

Ma politique visant la promotion de la jeunesse s’accompagnera de la mise en place de nouvelles dispositions ; notamment l’élaboration d’une  politique rénovée et consensuelle pour l’emploi des jeunes. Il s’agira entre autres de :

* la création de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes ;
* la création des parcs d'incubateurs d'entreprises de très haut niveau ;
* le financement à long terme des entreprises à niches d'emplois et des secteurs d'avenir (santé, éducation, minerais stratégiques, énergie, protection de l'environnement, efficacité  énergique, services numériques, biotechnologies et transports) ;

**3. 9 .6 La promotion du genre**

Le genre est devenu une question incontournable dans le processus de transformation qualitative de notre société. Mon action dans ce domaine sera de rendre effective la politique nationale genre et les textes législatifs et règlementaires afférentes.

Pour ce faire, je m’engage à promouvoir un développement participatif et équitable des Hommes et des Femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décisions par :

* la promotion des droits égaux et des opportunités égales en termes d’accès et de contrôle des services sociaux de base ;
* la promotion d’un développement économique participatif qui assure un accès et une répartition plus équitable des ressources et des revenus ;
* le développement d’une participation égale des Hommes et des femmes aux sphères de décision à tous les niveaux ;
* la promotion de l’institutionnalisation du genre dans tous les domaines ;
* la promotion d’un partenariat dynamique pour le genre et le développement ;
* le développement des mécanismes d’information et de sensibilisation en direction de tous les secteurs pour un changement de comportement et de mentalité en faveur de l’équité et de l’égalité dans les rapports homme-femme.

Dans la mise en œuvre de la politique nationale Genre, les résultats se produisent à long terme. Autrement dit, c'est dans la durée qu'il faut inscrire toutes stratégies de lutte et mobiliser des moyens pour donner plus de chance de succès au processus.

En ce qui concerne la politique spécifique à l’endroit des femmes, je m’engage à:

* mobiliser des fonds pour soutenir les activités économiques des femmes ;
* mettre à la disposition des associations de femmes des crédits pour la conduite des activités génératrices de revenus ;
* contribuer à l'élimination, dans les régions du Burkina Faso, des pesanteurs socioculturelles liées à l'éducation des filles et des garçons;
* encourager l'engagement des femmes en politique et à leur pleine participation aux sphères de prise de décision.

### **III. 10 Dans le domaine de la justice**

La justice est au centre des préoccupations du justiciable ainsi que des personnes en charge de la rendre. Son indépendance véritable ainsi que des conditions acceptables de l’exercice des activités participera, à coup sûr, à l’amélioration de la performance dans le domaine. Pour y arriver, le Pacte National pour le Renouveau de la Justice adopté à l’issue des états généraux de la justice tenus en 2015 reste à mes yeux un outil précieux dans le cadre de mon ambition pour le secteur. Aussi je trouve pertinent de :

* rendre effectif la séparation des pouvoirs en renforçant l’indépendance du conseil Supérieur de la Magistrature en le dotant d’une administration propre, autonome et d’un budget autonome défendu à l’assemblée nationale par son secrétaire permanent ;
* mettre en place de concert avec le CSM et les autres acteurs de la justice des mécanismes de collaboration d’une part entre acteurs eux-mêmes, et d’autre part avec l’Exécutif, pour assurer un fonctionnement efficace et efficient du service public de la justice ;
* créer un Centre de formation des professions judiciaires pour assurer la formation initiale et continue des magistrats et autres acteurs de la justice placés sous la responsabilité du CSM ;
* construire des sièges des hautes Cours (Cour de Cassation, Conseil d’Etat) ;
* réhabiliter le palais de justice de Bobo-Dioulasso ;
* réhabiliter des palais de justice et des maisons d’arrêt et de correction ;
* améliorer les conditions de vie des détenus ;
* relire la loi portant organisation judiciaire afin de faire participer les populations à l’œuvre de rendre justice ;
* évaluer régulièrement le fonctionnement et l’état de l’indépendance de la justice

### **III.11 Dans le domaine de la communication et des médias**

Ma vision politique de la communication et des médias s’inscrit dans le renforcement de liberté de presse et de la communication, l’expression plurielle, l’accès aux sources d’information et la protection des journalistes et des communicateurs. Des dispositifs en faveur des organes de presse seront améliorés.

Ma conception et la mise en œuvre de cette politique nationale de la communication doit par ailleurs, favoriser la réalisation des objectifs de bonne gouvernance et bonne gouvernance développement socio-économique.

Ce qui veut dire que les infrastructures de communication doivent garantir la convergence des voix, des images et des données, et ce, en toute transparence pour les utilisateurs. Elles doivent à cet effet être fiable, performante et évolutive pour pouvoir transporter dans les meilleurs conditions les données, les voix, les applications métiers, les applications sensibles.

Les populations du Burkina Faso ont droit à des services de qualité dans le domaine de la communication.

Les chaines de télévision publique nationale doivent être accessibles à tous sur toute l’étendue du territoire nationale de manière permanente et gratuite.

La communication se présente comme un mécanisme de diffusion qui doit favoriser le développement du Burkina Faso. C’est la raison pour laquelle mon action politique veillera :

* à favoriser le développement des médias par la mise en place de dispositifs encourageants et de services de qualités ;
* à renforcer par l’innovation dans les métiers de la communication et de l’information ;
* à renforcer la coopération régionale et internationale en matière de communication ;
* à améliorer et à favoriser l’accès aux canaux de communication sur le territoire national.

Des actions prioritaires seront menées pour permettre

* l’avènement des réseaux de générations y compris dans les TICs pour les réseaux électriques intelligent et les réseaux futurs
* la conformité et l’interopérabilité
* la réduction de l’écart en matière de normalisation
* le développement de réseaux large en bande de technologies filaires et hertziennes, y compris les Télécommunications mobiles internationales (IMT), les Télécommunications par satellite et la prise en charge de l’Internet des objets (IoT)
* la communication rurale
* la connectivité internationale en matière de radiodiffusion, de gestion du spectre, de cartographie interactive de transmission de l’UIT etc.

Nous devons permettre de véritables alternatives aux réseaux câblés par les réseaux sans fils déployés en Indoor et Outdoor, pour un déploiement simple et rapide d’infrastructures de communication radios. Car ces infrastructures sont bâties pour transporter des applications pouvant aller d’un simple échange de fichiers aux applications temps réels comme les vidéosurveillances, et/ou la voix sur IP.

### **III.12 Dans le domaine de la culture, des arts et du tourisme**

La dimension culturelle est importante dans toute action humaine.

Notre pays a développé depuis plusieurs années des politiques sectoriels en matière de culture qui ont impacté la société Burkinabè et donné un rayonnement international à notre pays. Près de deux décennies durant, le Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), le Salon International de l’Artisanat de Ouagadougou (SIAO), la Semaine Nationale de la Culture (SNC) et le Salon International du Tourisme et de l’Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO), se tiennent régulièrement et mobilisent de nombreux burkinabè et des partenaires étrangers.

En sus de ces manifestations majeures, les sites touristiques attirent des artistes et des visiteurs étrangers. Il s’agit là d’un énorme potentiel culturel et touristique qu’il faut mettre à profit pour impulser l’activité hôtelière. Mon ambition sera au cours de ce quinquennat, d’œuvrer à faire du Burkina Faso, le pôle majeur d’activités culturelles en Afrique de l’Ouest. Pour ce faire, la politique culturelle que je menerai, s’appuiera sur les axes stratégiques suivants :

* la préservation de la diversité culturelle en vue de promouvoir l’inculturation et de consolider la cohésion sociale ;
* le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de la culture ;
* la création d’une véritable industrie culturelle qui participe pleinement au développement du pays ;
* le soutien à la production.
* le renforcement de la coopération culturelle.

Dans le domaine du tourisme particulièrement, il sera mis en œuvre une nouvelle politique de l’offre touristique qui permettra de valoriser le tourisme et d’en faire un secteur économique à haute valeur ajoutée. Dans ce sens ma politique en matière touristique s’appuiera sur les axes stratégiques suivants :

* l’identification du potentiel touristique burkinabè, l’aménagement et la restructuration des sites répertoriés.
* le soutien au développement des infrastructures d’hébergements, de transport et de restauration. Un accent sera mis sur la valorisation des mets burkinabè ;
* le développement de l’écotourisme, du tourisme culturel et du tourisme d’affaires sont les formes de tourisme qui seront privilégiées. Des actions fortes seront entreprises pour encourager le tourisme intérieur ;
* la formation aux métiers du tourisme, de l’hôtellerie et de la restauration sera soutenue pour pallier le manque de professionnalisme dans ces secteurs de notre pays ;
* la sécurisation des sites touristiques sera une préoccupation majeure de ma politique touristique. Une police spéciale sera créée pour assurer la sécurité des sites et des touristes.

Le tourisme constitue donc un secteur clé de l’avenir de notre pays. Je ferai en sorte qu’il ne soit plus un domaine marginal dans la politique de développement du Burkina Faso.

### **III. 13 Dans le domaine de l’administration territoriale et la décentralisation**

La décentralisation intégrale est un acquis fondamental de la IVème République qui a permis le transfert de la responsabilité de la prise de décision au niveau local. Ce processus en place depuis 1995, a véritablement amorcé les fondements d’une démocratie et d’un développement local de manière irréversible.

De 1995 à nos jours donc, des acquis importants ont été réalisés. Au plan normatif, il y a le Code général des collectivités plus connu et au plan institutionnel les cadres politiques nationaux se sont adaptés à cette nouvelle configuration de l’Etat et des collectivités locales. Le Code général des collectivités territoriales établit une répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales et préconise que cette répartition soit régie par les principes de subsidiarité et de progressivité.

S’agissant de l’administration territoriale, la déconcentration des administrations nationales en appui aux collectivités s’est renforcée.

Les consultations électorales, signes d’une démocratie de proximité ont connu une vivacité croissante et se sont tenues de façon régulière pour le renouvellement des organes élus des collectivités.

Afin d’obtenir les effets les plus positifs, la décentralisation se doit d’être encadrée par trois politiques majeures notamment :

* l’administration territoriale déconcentrée doit être renforcée pour garantir la présence de l’Etat et assurer ses missions régaliennes. Pour cela, il faut renforcer les ressources et capacités des entités déconcentrées présentes dans les 351 départements, 45 provinces et 13 régions. Ces entités déconcentrées sont les garants de l’unité et de la représentation de l’Etat pour l’appui au développement local et l’exercice de la tutelle sur les collectivités.
* le Schéma national d’aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) horizon 2040 qui constitue désormais l’outil majeur de planification spatiale du développement du Burkina Faso se doit d’être le référentiel absolu pour toutes les réalisations et infrastructures de développement, pour tous les acteurs, Etat, collectivités territoriales, Secteur privé, et sur toute l’étendue du territoire. C’est la condition sine qua non pour réussir un développement intégré aux valeurs locales et garantissant une cohérence d’ensemble. Mon Gouvernement veillera à ce que le SNADDT soit le repère opérationnel des actions de développement, sa vision étant : « A l’horizon 2040, le Burkina Faso, une nation solidaire, qui assure une planification spatiale et une croissance socio-économique, sur la base des potentialités nationales, dans la perspective d’un développement harmonieux et durable du territoire, réducteur des disparités inter et intra régionales » ;
* le transfert des ressources en faveur des collectivités locales doit être effectif afin qu’elles puissent atteindre les objectifs de développement qui leurs sont assignés. Il est anachronique pour l’Etat, d’assigner des compétences aux collectivités locales tout en faisant de la rétention pour ce qui concerne les ressources qui doivent concourir à la mise en place des politiques de développement au plan local.

Fort des acquis engrangés et des leçons tirées de ces années d’exercice du pouvoir local par les populations, il faut impérativement :

* renforcer les acquis des schémas d’aménagement du territoire et garantir la sécurité foncière par la prise de mesures adéquates en la matière ;
* assurer la mise en œuvre diligente et complète du transfert des compétences et des ressources au profit des collectivités territoriales et leur soutien dans la mise en place de véritables pôles régionaux de développement ;
* renforcer les capacités des exécutifs locaux dans l’exercice de leur pouvoir notamment dans l’élaboration et la mise en œuvre des plans de développement régionaux et communaux en cohérence avec la stratégie nationale et les politiques sectorielles
* remettre en état de service les structures administratives déconcentrées et décentralisées dans les zones touchées par le terrorisme par la réouverture des préfectures, mairies, brigades de gendarmerie, commissariats de police et autres structures de l’Etat.

### **III. 14 Dans le domaine de l’efficacité et l’efficience dans la fonction publique**

Notre Fonction publique est au cœur de la vie publique nationale comme premier régulateur de l’ordre, de la règlementation et du service public. Il faut donc la rendre la plus apte possible pour porter les grands défis du développement

Avec un effectif de l’ordre de 170.247 agents en 2019, les dépenses en personnel 2019 de l’Etat représentent 55,32% des recettes fiscales. Cette part du budget allouée aux dépenses du personnel de l’Etat franchit les équilibres imposés au niveau de l’UEMOA qui est de 35%.

Aussi notre Fonction publique est très critiquée non seulement pour son impact budgétaire, mais aussi par rapport à son inefficacité et à son incapacité de porter de manière efficiente les actions devant faciliter les investissements et les actions de développement économiques et sociales des citoyens et des entreprises.

Par conséquent, le défi le plus pertinent est de réussir à cultiver le professionnalisme et l’efficacité au sein de l’administration à travers non seulement, la qualité des recrutements, mais aussi la formation continue des agents publics.

Sans vouloir en faire une activité rentable, le service public se doit d'être efficient. Cette efficience est obligatoire du fait de la baisse des ressources publiques entraînant impérativement une baisse du train de vie de l’Etat et une nouvelle équation de la dépense publique : maitrise des coûts, des investissements et rationalisation des moyens matériels.

Il est impérieux de s’attacher à trois objectifs majeurs pour contribuer à élever la Fonction publique au niveau des défis de performance et de croissance souhaitées pour le développement de notre pays.

La première catégorie d'objectifs résultant du point de vue du citoyen est l’efficacité socio-économique. Il s’agit de la performance de la Fonction Publique de l’Etat et sa capacité à apporter le bénéfice attendu pour le citoyen et la collectivité en termes d’impact sur la réalité quotidienne et domestique au plan économique, social et environnemental.

La deuxième catégorie d'objectifs résultant du point de vue de l’usager, se rapporte à l’amélioration de la qualité du service rendu à l'usager.

La troisième catégorie d'objectifs résultant du point de vue du contribuable se rapporte à l’efficience de la Fonction Publique. Il faut améliorer la gestion de sorte à faire des gains de productivité dans l'utilisation des moyens employés.

Il est donc impératif, ensemble avec les agents publics de l’Etat, les partenaires sociaux et les acteurs de développement, d’opérer une introspection de notre Fonction publique afin de :

* construire une nouvelle fonction publique, performante et républicaine ;
* prendre, autant que faire se peut, en compte la compétence, le grade, l’ancienneté, la probité dans les critères de promotion ;
* introduire les outils de qualité pour accroître les performances ;
* mettre en place un programme spécial d’amélioration des conditions de travail des agents publics de l’Etat ;
* réinstaurer le dialogue social en panne avec les syndicats de sorte à régler de façon négociée tous les différends pendants ;
* mettre en place un programme de suivi des performances et de la qualité de l’administration publique.

### **III. 15 Dans le domaine de l’emploi et la solidarité nationale**

Au Burkina Faso, les jeunes occupent une proportion importante sur la pyramide démographique. Ils représentent également un fort potentiel économique et social. Au demeurant, le chômage ou le sous-emploi frappe durement cette frange importante.

En outre, les travailleurs déflatés, consécutivement aux conséquences dramatiques des actes de vandalisme ou d'incivisme pendant l'insurrection ou du fait de la morosité économique, attendent d'autres opportunités d'emploi.

Par ailleurs, des centaines de milliers de bras valides, contraints à un déplacement du fait de l'insécurité, viennent grossir les lots de chômeurs.

De ce constat, découle mon ambition, au cours des années à venir, d'insérer intelligemment les jeunes dans le marché du travail en actionnant sur trois leviers :

* accroître l'offre et l'efficacité de la formation professionnelle et technique en vue de cultiver les compétences qui favorisent la mobilité, l'insertion sociale et l'employabilité ;
* créer des emplois avec l'appui et la franche collaboration du secteur privé, pilier de l'émergence d'une classe moyenne et de la croissance économique ;
* rationaliser et adapter l'appui à l'auto- emploi à travers les fonds mis en place à cet effet qui seront mieux dotés en ressources.

Cette adaptation tiendra compte du contexte où les outils de production sont en constante évolution et les réponses aux problèmes d'une certaine complexité.

C'est pourquoi, les initiatives dans les domaines de la production, de la transformation des produits locaux, de la créativité et de l’innovation seront encouragées et promues.

Notre pays accuse encore un retard de développement humain dont la plus grande manifestation est la vulnérabilité de la femme, de la petite enfance et des personnes du 3ème et 4ème âge. Aussi, la solidarité nationale constitue une question d'équité sociale.

* c'est pourquoi, je m'engage à rendre fonctionnels et opérationnels les centres sociaux de l'Etat pour la prise en charge des personnes vulnérables et indigentes.
* j'initierai des actions fortes et utiles en faveur des personnes âgées, notamment, la construction des infrastructures gériatriques, dotées en personnel qualifié et en matériel, adapté.
* l'amélioration des conditions de vie des retraités s'inscrit en bonne place dans mes priorités.

### **III. 16. Dans le domaine des transports et la sécurité routière**

Le secteur des transports est un maillon essentiel du développement économique et social du Burkina Faso. Pays enclavé et situé au cœur de l’Afrique occidentale, le Burkina Faso est de facto un pays de transit. Cependant, le secteur est caractérisé par le vieillissement de son parc automobile, par la faiblesse des transports aériens et ferroviaires et par une insécurité routière grandissante.

Pour permettre au Burkina de jouer pleinement son rôle de soutien à la production et à la distribution et, de faire de lui, un pays de transit, il est important que l’Etat prenne des décisions tendant à relever ce défi. Il s’agit d’une part, de mener des actions fortes pour renouveler le parc automobile, accélérer la construction de l’aéroport international de Donsin, et de revoir conjointement avec la Côte d’Ivoire le contrat d’exploitation du chemin de fer par la société française Bolloré, et d’autre part, de prendre des mesures appropriées à même de garantir la sécurité routière.

**3.16.1 Le renouvellement du parc automobile**

Le renouvellement du parc pourra se réaliser, grâce à l’accompagnement de l’Etat aux acteurs du secteur qui se fera par la mise en place de deux fonds, et par l’élaboration de nouveaux textes fixant les conditions d’importation de véhicules.

**Du fonds d’emprunt**

Ce fonds à accès facile sera mis à la disposition des acteurs du secteur, pour leur permettre d’acquérir de nouveaux camions ou cars, en vue de renouveler ou d’accroitre leur parc.

**De la prime à la casse**

Ce fonds a pour but d’inciter les acteurs du secteur à se débarrasser de leurs vieux véhicules, toute chose qui contribuera à assainir le parc.

**De l’importation des véhicules**

De nouveaux textes seront élaborés pour règlementer le domaine. Ils prendront en compte l’âge du véhicule et le respect des normes environnementales. En outre, les acteurs pourront bénéficier d’une exonération au niveau de la Douane.

**3.16.2 L’aéroport de Donsin**

Il s’agit d’accélérer les travaux, revoir les contrats afin que l’exploitation de l’aérogare connaisse un début.

**3.16.3** **L’exploitation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou**

De concert avec la République de Côte d’Ivoire, je m’impliquerai pour la mise aux normes du chemin de fer Abidjan-Niger.

**3.16.4 L’achèvement de l’auto-route internationale Ouaga-Yamoussokro**

Le secteur des transports ne parviendra à la plénitude de sa fonction de distributeur de la production ou de facilitateur des échanges, que lorsque l’Etat interviendra en prenant des mesures pouvant juguler ou réduire l’insécurité routière. Et ces mesures seront prises sur le court, moyen et long terme. Dans ce contexte la mise en exploitation de l’autoroute Ouaga-Yamoussokro facilitera les échanges avec le port d’Abidjan.

### **III. 17. Dans le domaine des sports et loisirs**

Un esprit sain dans un corps sain ; cet adage se traduira à travers des initiatives que je ferai prendre pour promouvoir la pratique régulière du sport de masse. Ainsi, les prochaines années verront un vaste chantier de réhabilitation et de construction des plateaux omnisports dans les villes et des terrains de sport dans tous les villages. Avec un encadrement, une attention particulière sera accordée à la pratique du sport dans le milieu scolaire et universitaire.

A ce propos, des compétitions inter-établissements et inter-instituts ou grandes écoles connaîtront un nouvel essor car elles constituent des opportunités et des pépinières de formation de l'élite et de la relève.

Je m'engage à asseoir une politique pour la compétitivité de nos représentants aux plans régional et international. Le football, le cyclisme, la lutte, les arts martiaux, l'athlétisme, la boxe, et les sports de mains retiendront mon attention.

Toutefois, la pratique des autres disciplines seront encouragées et promues au même titre que les loisirs habituels et ceux qui s'inspirent de notre riche culture.

### **III. 18 Dans le domaine de la valorisation des résultats de la recherche et des innovations**

De 1995 à 1998 le Burkina Faso a développé un plan stratégique de la recherche scientifique et technologique. Ce plan stratégique a connu une mise en œuvre efficace entre 1998-2003 avec l’appui de la Banque Mondiale, ce  qui a permis la mise en place de structures de recherche et de valorisation. Après un processus de relecture entre 2003-2007, ce n’est qu’en 2017 que des plans opérationnels ont été adoptés pour sa mise en œuvre. Ceci traduit une prise de conscience des autorités du rôle important que la recherche pourrait jouer dans les politiques de développement national. En effet, de nombreux résultats ont été générés aussi bien par des structures de recherche publiques que privées, dans les domaines agricole, environnemental et agroalimentaire, des technologies appliquées, de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle, des sciences sociales et de l’éducation, etc.

Toutefois, malgré ces efforts, la recherche scientifique au Burkina Faso est marquée par des contraintes institutionnelles et organisationnelles qui se traduisent par la faible coordination des activités de recherche menées dans plusieurs ministères. Cela a été en partie résorbé, car entre 2012 et 2015 l’état a voté une loi portant sur l’orientation de la recherche et de nombreux textes ont été pris en faveur de la recherche scientifique.

De plus, le système national de la recherche souffre de la faible valorisation de ses résultats, de l'insuffisance de la recherche-développement, du recrutement insuffisant des ressources humaines et du vieillissement des ressources matérielles et de la faiblesse du financement de l'État.

Par conséquent, l’impact des résultats de la recherche sur le développement socioéconomique reste mitigé alors qu’ils devaient permettre la transformation des systèmes productifs du pays.

Il apparaît là un défi majeur qui est l’orientation de la recherche-développement vers les besoins nationaux d’innovations technique et technologique et la valorisation des résultats de la recherche.

Conscient de ces réalités, et en vue de développer la recherche scientifique et technologique et de valoriser ses résultats, je m’engage à inscrire la recherche scientifique et l’innovation au titre des priorités nationales pour les cinq (5) années à venir dans la perspective de promouvoir la recherche et l’innovation au service de la transformation structurelle de l’économie.

C’est pourquoi, dans mon programme quinquennal, la politique nationale de la recherche scientifique et de l’innovation va être revue pour mieux prendre en compte la recherche scientifique et surtout la valorisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations.

Cette volonté politique forte répond au souci de considérer la recherche comme un outil au service du développement et de valoriser ses résultats pour lui permettre de jouer réellement et pleinement ce rôle au bénéfice des populations.

Face à cette situation, mes ambitions pour la recherche scientifique et l’innovation visent à atteindre les objectifs stratégiques suivants :

* développer la Recherche Scientifique, Technologique et l’Innovation
* valoriser les résultats de la recherche, des inventions et des innovations

### **III.19 Dans le domaine de la durabilité environnementale**

La protection des ressources naturelles, qui constituent le socle du développement économique et social, est une préoccupation majeure pour tous les pays, en particulier les pays en développement ou émergents, dans lesquels les populations qui tirent leurs moyens de subsistance directement de la nature sont largement majoritaires.

La surexploitation conjuguée avec les risques du changement climatique, se traduit par une raréfaction des ressources dont le pays a besoin et a un impact négatif sur la sécurité alimentaire et les services écosystémiques.

La bonne gestion des ressources en eau, la préservation du milieu naturel et de la biodiversité, la lutte contre les gaz à effet de serre et la maîtrise des pollutions industrielles sont aujourd'hui nécessaires au maintien de la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Avec une démographie galopante, le Burkina Faso est confronté à une surexploitation des ressources naturelles.

Le couvert forestier qui représente 14% du territoire national contre une norme internationale de 30%, connaît une dégradation annuelle de l'ordre de 110 000 hectares.

On note une forte dépendance de l’économie burkinabè à l’environnement, à la disponibilité et à la qualité des ressources naturelles telles que le sol, l’eau, les espaces forestiers, etc.

Dans les zones fortement dégradées, l’épuisement des sols, la pauvreté et l’insécurité alimentaire constituent un véritable cercle vicieux. L’insécurité alimentaire et la pauvreté conduisent à la surexploitation, non seulement du capital pédologique, mais aussi des autres ressources naturelles (forestières, fauniques, halieutiques).

Aujourd’hui, sur le plan politique, de nombreux efforts sont faits en matière de gestion durable des ressources naturelles (GDRN) au Burkina Faso. Seulement, malgré les objectifs politiques plus ou moins clairs, la mise en œuvre des mesures prises se heurte à des arbitrages budgétaires défavorables en raison de la faible connaissance et d’une vision tronquée des bénéfices et des coûts d’une bonne gestion de l’environnement et des services écosystémiques y relatifs.

Les défis environnementaux sont devenus très complexes, l’appauvrissement de la biodiversité, la gestion non durable des sols et des ressources en eau, les conséquences sanitaires de la pollution et des produits chimiques dangereux…, posant ainsi la question nécessairement politique d’une gestion viable à terme de notre environnement planétaire.

Pour une meilleure planification du développement et pour l’atteinte des Objectifs de développement durable, l’ambition de mon programme est de mieux maîtriser les interrelations et les impacts réciproques entre l’exploitation des ressources naturelles et les activités économiques.

Au regard de tout ce qui précède, le grand défi pour mon quinquennat 2020-2025, est entre autre celui de l’atteinte des Objectifs de Développement Durable pour placer le Burkina Faso sur les sentiers du développement durable particulièrement en ces numéros 6, 7, 12, 13 et 15.

Face à la situation dépeinte plus haut, le présent programme définit une stratégie dont l’objectif général est d’inverser la tendance de la dégradation de l’environnement et d’assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales.

La gestion des ressources naturelles et de l’environnement se décline en 7 actions principales visant chacune plusieurs activités et produits :

* gestion durable de l’environnement et des ressources naturelles, forestières et fauniques ;
* renforcement des capacités d’atténuation et d’adaptation aux effets néfastes du changement climatique dans une optique de transition vers l’économie verte ;
* accroissement de la production et la transformation des produits forestiers non ligneux à forte potentialité de création d'emplois ;
* protection et Augmentation des superficies des formations forestières classées sous aménagement ou pas ou en voie de l’être ;
* promotion des petites et moyennes unités de productions fauniques créatrices d'emplois et de revenus ;
* promotion de l'éco-tourisme et des biens et services écosystémiques des divers écosystèmes naturels ;
* promotion de la prise en compte de la responsabilité sociétale par les entreprises surtout celles extractives.

La mise en œuvre de toutes ces actions durant mon quinquennat vise à inverser la tendance de la dégradation de l’environnement et à assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales.

### **III.20 Dans les domaines de la diplomatie, de la politique extérieure, coopération et diaspora**

**Mon crédo**

Au plan international en matière de politique étrangère, mon crédo sera de développer les relations de bon voisinage, la promotion de l'intégration régionale, une diplomatie proactive et l'efficacité de nos relations dans le cadre de la coopération au développement.

Pour ce faire, j'œuvrerai à :

* édifier une nouvelle politique étrangère ;
* clarifier et réaffirmer les principes sur lesquels est fondée la diplomatie burkinabè ;
* construire un soft power burkinabè ;
* fixer clairement la finalité de la politique extérieure du Burkina Faso en tant qu'acteur des relations internationales;
* reconstruire notre outil diplomatique ;
* donner tout son rôle et ses véritables missions au ministère des affaires étrangères ;
* mettre en place un nouveau corps diplomatique burkinabè ;
* rationaliser l'implantation et le régime des juridictions des missions diplomatiques.

**3.20.1 La Coopération bilatérale**

Au plan de notre politique bilatérale, ma priorité sera d'entretenir et de promouvoir des relations réciproquement bénéfiques et mutuellement avantageuses avec les autres Etats à travers le monde. Un accent particulier sera mis sur les rapports avec les Etats du cercle du voisinage. Au plan géopolitique, la priorité sera donnée aux pays d'Afrique de l'Ouest.

**3.20.2. L'intégration sous régionale**

S'agissant de l'intégration régionale, elle opérera d'abord dans la sous-région ouest-africaine. Je suis convaincu de la nécessité de renforcer l'UEMOA, la CEDEAO et les autres organismes sous-régionaux, dans le but de rendre plus effective l'intégration des Etats et des peuples, la mobilité et l'intégration économique. Il est important que le dialogue avec les acteurs non-étatiques devienne une orientation majeure de notre politique étrangère.

**3.20.3 L'intégration régionale**

L'unité africaine demeurera un axe central de la politique étrangère Burkinabé. S'agissant de l'intégration régionale, à l'ère des grands ensembles, l'Afrique doit davantage s'unir pour relever les immenses défis du développement. Je veillerai au renforcement de l'Union Africaine, à l'élargissement de ses interventions, et à assurer la contribution du Burkina Faso à la mise en œuvre de la politique de défense et de sécurité au plan continental. Notre pays doit devenir un acteur majeur et déterminé de la politique de défense de l’Union. En ce début du vingt et unième siècle, il nous faut élaborer une nouvelle vision de l'unité africaine.

**3.20.4 La coopération internationale**

Dans un monde plein de multiples défis, et secoué par des crises de multiples natures, le rôle des Nations-Unies demeure irremplaçable. Il convient que désormais, le Burkina Faso travaille en collaboration avec les autres Etats africains, à l'émergence d'une nouvelle sécurité collective, et qu'il travaille à la promotion du multilatéralisme renoué. Je réaffirme notre attachement aux idéaux fondés sur la coexistence pacifique, le dialogue entre les nations et le règlement pacifique des conflits.

Dans la perspective d'asseoir durablement la paix, la sécurité, la liberté et le développement durable, nous exprimons, avec force, notre attachement à la réalisation des objectifs du Développement Durable à l'échéance 2030. Le Burkina Faso sous mon leadership, continuera de participer à tous les mécanismes collectifs qui entrent dans le cadre de la sécurité collective, notamment les opérations de maintien de la paix. De même, en ce qui concerne les enjeux se rapportant à la stabilité politique, aux crises majeures, notamment en Palestine, en Libye, en Somalie et en Syrie, le Burkina Faso jouera pleinement un rôle actif de concert avec les autres membres de la communauté internationale.

Le terrorisme est devenu le nouveau fléau qui frappe les Etats et les populations dans le monde, singulièrement au Sahel. La lutte anti-terroriste sera implacable et sans concessions. Elle sera menée avec les autres membres du G5 Sahel, avec l'Union africaine, et en relation avec l'ONU et nos partenaires internationaux. Il convient que nous construisions de nouveaux mécanismes qui soient les armes de cette lutte. Mais notre détermination à lutter contre le terrorisme sera totale, alors que le Burkina Faso continuera de faire face à d'autres types de menaces contre la paix et toutes les formes de vulnérabilités de l'Etat. Il en va ainsi notamment, des criminalités transfrontalières, dont la circulation de la drogue, les criminalités financières et la cybercriminalité. La diplomatie économique sera un nouveau champ de la politique étrangère du Burkina Faso. Celle-ci sera renforcée dans ce sens, aux fins du perfectionnement et d'une plus grande spécialisation des agents du ministère des Affaires étrangères. Cette innovation ira de pair avec la promotion de la diplomatie scientifique. De nouveaux enjeux internationaux sont apparus dans le monde. Nous devons être engagés avec nos partenaires, à prendre en charge toutes les thématiques qui abordent ces enjeux. Ainsi, l’engagement du Burkina Faso sera-t-il total quant aux droits des femmes et de l’enfant, la préservation de l’environnement, à la lutte contre les effets des changements climatiques, à l’exploitation de nouvelles technologies de l’information et de la communication.

**3.20.5. La** **diaspora**

S’agissant de notre diaspora, je m’engage à lui accorder une attention particulière dans mon programme. La diaspora burkinabè compte aujourd’hui plusieurs millions de personnes réparties entre les pays africains notamment la Côte d’Ivoire, l’Europe et les Amériques, principalement l’Amérique du Nord, mais aussi l’Asie. Cette diaspora présente d’énormes qualités et potentialités pour notre pays et le défi le plus important la concernant est son implication à la vie politique nationale et aux perspectives et activités de développement économique et social de notre pays.

A y regarder de près, notre diaspora dispose d’énormes potentialités en termes de compétences de haut niveau et de capacités financières pour apporter une contribution significative et opérer des investissements nécessaires au développement du Burkina Faso. Laisser la diaspora burkinabè en marge de la construction nationale, c’est ignorer un pan extrêmement important des capacités de notre pays.

Il faut donc atteindre les deux résultats qui sont de :

* garantir les droits citoyens de notre diaspora partout où elle se trouve ;
* réussir à impliquer notre diaspora à la construction nationale.

Il faut par conséquent mettre tout en œuvre pour que cette diaspora puisse participer au mieux à la prise des décisions politiques nationales, notamment à travers sa participation au vote, partout où elle se trouve. Au plan économique et social, je mettrai en place des passerelles pour que notre diaspora puisse concrètement intervenir avec des facilités au niveau des politiques publiques, afin de booster les investissements nationaux dans les secteurs de développement et de création d’emplois.

Les actions prioritaires envisagées en faveur de la diaspora seront de trois ordres :

D’abord, assurer un meilleur suivi de la diaspora, par le biais de la protection consulaire et par l’organisation d’un recensement régulier qui devra permettre de mieux définir et orienter les politiques publiques en son endroit.

Ensuite, il faudra organiser la prise en compte de la diaspora Burkinabè dans la vie politique nationale et généraliser son vote. Les acteurs politiques, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et les missions diplomatiques de notre pays à l’étranger devront approfondir la réflexion afin de trouver le système de vote adéquat de l’ensemble des citoyens burkinabè vivant à l’étranger.

Enfin, il faudra mettre en place un programme d’investissement et d’implication de la diaspora au développement économique et social du Burkina. Ce programme devra choisir des domaines d’investissement intéressant particulièrement la diaspora, créer les facilités fiscales et administratives et mettre en place un secrétariat permanent de suivi au niveau du Conseil supérieur des Burkinabè de l’étranger.

Avec le Congrès pour la Démocratie et le Progrès, je ferai du Burkina Faso un nouvel acteur des relations internationales. Nous transformerons notre approche de la politique étrangère et de la diplomatie, pour en faire l’un des principaux vecteurs du développement national, pour l’unité africaine et la paix.

### **III.21 Dans le domaine de la mobilisation des ressources financières**

La grande ambition que je porte de construire une économie forte et prospère afin de faire, à terme, du Burkina Faso un géant économique dans la sous-région donc un pays débarrassé de la faim et du chômage endémique des jeunes, appelle une mobilisation conséquente des ressources.

A ce niveau, ma vision est d’assurer un financement solide mais sein du développement économique au Burkina Faso. Ma démarche marque alors le refus d’un endettement sauvage et improductif qui compromet et hypothèque inutilement les capacités des futures générations à façonner leur avenir comme elles le souhaitent.

Dans cet élan, la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de mon programme politique procédera de la maitrise du service de la dette publique et sera prioritairement assise sur les capacités productrices de notre économie.

En conséquence, elle s’appuiera solidement sur une gouvernance rigoureuse et vertueuse des finances publiques. C’est pourquoi, sous mon leadership, la gestion des finances publiques sera profondément marquée par le seau sacré de la responsabilité, de la transparence, de la prédictibilité et de la participation citoyenne.

Le train de vie de l’État sera réduit au strict nécessaire et les dépenses somptueuses improductives seront carrément supprimées. Le patrimoine de l’État ne sera désormais utilisé que dans le cadre du fonctionnement régulier de l’État et au service de la république.

Aussi, dès le début de mon quinquennat, un plan de réduction du train de vie de l’Etat sera élaboré et appliqué avec la plus grande rigueur.

Ensuite une grande campagne de recouvrement des dus de l’État en souffrance notamment les chèques sans provisions détenus par les services de régies publiques sera lancée dans les quatre premiers mois de mon mandat.

Enfin, la lutte contre la fraude et l’évasion fiscales sera renforcée et intensifiée par la mise en place des outils digitalisés.

J’attends de l’amélioration de la gouvernance des finances publiques notamment la réduction du train de vie de l’Etat et la lutte contre la fraude et l’évasion fiscales une augmentation des ressources publiques de 1000 milliards environ.

Et dans le but d’accroitre significativement les recettes fiscales de l’État, des actions fortes seront déployées en vue de :

* moderniser les procédures fiscales par une plus grande et judicieuse exploitation des TIC,
* renforcer les capacités opérationnelles des services participants directement ou indirectement au recouvrement des ressources publiques.

En outre, les conditions juridiques et économiques seront créées pour accroitre considérablement la contribution des banques commerciales au financement de l’économie nationale.

Dans la même logique la micro finance sera développée pour favoriser un large accès aux financements PME PMI et du secteur informel.

Toutefois, au regard du volume des investissements productifs que nécessitera mon programme de développement pour le Burkina Faso, la mobilisation des ressources s’orientera également vers l’exploitation rationnelle des modes de financements alternatifs. Il s’agit entre autres :

* des mécanismes de compensations économiques de la commande publique et des Partenariat Publics Privés (PPP);
* des mécanismes innovants et incitatifs de mobilisation des transferts de fonds de la diaspora ;
* des diasporas bonds dans l’optique de financement des investissements lourds structurants.

Dans mon modèle de mobilisation des ressources pour soutenir le développement économique du Burkina Faso, le recours aux marchés financiers régionaux et internationaux se fera dans le strict principe qui assure la soutenabilité de la dette publique.

Dans le cadre de l’UEMOA, mon action consistera à œuvrer aux côtés de mes pairs pour une application de politique monétaire plus vigoureuse de soutien à l’activité économique. Dans l’immédiat, le recours aux politiques monétaires non conventionnelles par la BCEAO pour soutenir les économies de l’Union pourrait être une option.

Mon souhait est que tous les burkinabè pris individuellement et collectivement acceptent le sacrifice nécessaire pour que nous soyons indépendants dans nos choix de politiques publiques. C’est la seule condition pour que nous façonnions l’avenir que nous voulons pour nous-mêmes sans condamner les générations futures à se sacrifier pour payer les dettes que nous contractons aujourd’hui. Le Burkina Faso, sous mon leadership, sera libre de ses choix stratégiques et à ce titre comptera prioritairement sur ses capacités propres. C’est le sens fondamental de ma démarche quant à la mobilisation des ressources nécessaires pour financer le décollage de notre cher pays : Le BURKINA FASO.

# **CONCLUSION**

Mon ambition est de rebâtir les voies de l’émergence du Burkina Faso, apaiser les cœurs, effacer les stigmates des crises passées, recréer les conditions pour renouer avec la croissance économique et gouverner avec une approche de justice sociale et de solidarité.

Mon programme sera réalisé par une mobilisation exceptionnelle et patriotique des ressources internes. Nous devons compter sur nous-même. Je ne doute pas de notre capacité, par une gouvernance vertueuse, de mobiliser les ressources dont nous avons besoin pour financer notre ambitieux programme. Le soutien de nos partenaires au développement viendra en appoint à nos efforts.

Je voudrais avoir une pensée pour chaque Burkinabè, sentir le poids des difficultés de chaque citoyen et travailler à apporter les solutions collectives et à offrir les meilleures conditions pour la créativité individuelle face aux défis à relever. Je voudrais réaliser ce programme destiné à la nation entière, dans un esprit participatif, d’unité, de progrès et de justice pour que vive le Burkina Faso.

Tout cela ne sera possible sans la miséricorde de Dieu tout puissant, notre créateur.

1. Sources : Tableau de bord du Ministère de l’Energie 2019. [↑](#footnote-ref-1)